

**Jean-Michel Steiner  
Claude Latta  
Bernard Teper**

## **Le programme du Conseil national de la Résistance**

**Les origines et l'écriture du programme  
L'application et les grandes réformes de 1944-1945  
L'actualité du texte**

**Documents : le texte du programme du CNR  
L'Appel de 2004**

**Avant-propos  
de Claude Latta et Jacques Martinez**

**Les Cahiers de Village de Forez  
Collection *Histoire et citoyenneté*  
et  
ATTAC Forez**

**2010**

---

## *Cahiers de Village de Forez*

site : [villagedeforez.montbrison42.fr](http://villagedeforez.montbrison42.fr)

**n° 77, avril 2010**

**Siège social** : Centre Social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

**Directeur de la publication** : Joseph Barou.

**Rédaction** : Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

**Comité de rédaction** :

Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Marie Grange, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Gérard Vallet.

**Dépôt légal** : 2<sup>e</sup> trimestre 2010.

**ISSN** : 0241-6786.

**Impression** : *Gravo-clés*, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison.

# Sommaire

## Présentation

	pages
Document : l’affiche des conférences de 2009	4
Claude Latta : Avant-propos : Histoire et engagement citoyen	5
Jacques Martinez : Présentation : Programme du Conseil national de la Résistance. Origine, mise en application, actualité	7

## Conférences

Jean-Michel Steiner : L’écriture du programme du CNR	9
Claude Latta : Les grandes réformes de 1944-1946 et l’application du programme du CNR	20
Bernard Teper : Mort annoncée des avancées sociales portées par le programme du Conseil national de la Résistance ?	32

## Documents

Le texte du programme du Conseil national de la Résistance	40
L’appel à la commémoration du 60 <sup>e</sup> anniversaire du programme du CNR (2004)	45



Cycle de trois conférences débats

# PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE

15 mars 1944

**Origine, mise en application,**  
*De la Résistance... à la Libération*

---

## **Jeudi 8 octobre**

**Origine et écriture** du Programme du Conseil National de la Résistance pendant l'Occupation

**Jean-Michel STEINER**, historien

## **Lundi 12 octobre**

Les **grandes réformes** de 1944-1946 ou la **mise en œuvre** du Programme du Conseil National de la Résistance

**Claude LATTA**, historien

## **Lundi 19 octobre**

**Mort annoncée des avancées sociales** portées par le Programme du Conseil National de la Résistance ?

**Bernard TEPER**, secrétaire national de l'UFAL, membre du Conseil Scientifique d'ATTAC

**Soirées à 20h30, au Centre Social de Montbrison**

**« grande salle » 1er étage**

Entrée libre – Participation aux frais souhaitée

**Organisé par le comité local ATTAC Forez**

## Avant-propos : Histoire et engagement citoyen

### L'histoire et l'engagement

L'association ATTAC Forez a organisé, à l'automne 2009, une série de conférences sur la genèse et l'application du programme du Conseil national de la Résistance ainsi que sur son actualité. Mon collègue Jean-Michel Steiner, professeur d'histoire à Saint-Etienne, et moi-même avons traité du programme du CNR : Jean-Michel Steiner a expliqué dans quelles conditions et par qui ce programme avait été élaboré. J'ai ensuite expliqué comment les grandes lignes de ce programme avaient été mises en application en 1944-1946 dans la France libérée. Puis Bernard Teper, au nom d'ATTAC dont il est vice-président national, a animé une troisième soirée, plus « militante », au cours de laquelle il a montré l'actualité de ce programme et la façon dont les grandes réformes de la Libération sont aujourd'hui démantelées.

L'ensemble des trois textes qui sont ici co-édités par les *Cahiers de Village de Forez* - dans leur collection « Histoire et Citoyenneté » - et par ATTAC Forez pose le problème des rapports entre l'Histoire et l'engagement politique ou, au sens large du terme, l'engagement « citoyen ». Les historiens ont naturellement, au point de vue déontologique, un devoir de vérité et de recherche de l'objectivité. A eux de dire quels ont été les événements, comment ils se sont passés, quelles étaient les motivations des uns et des autres, quelles sont les interprétations et les analyses que l'on peut proposer aux lecteurs : ce qui ouvre la discussion. Aux militants et aux citoyens de dire ensuite quelles leçons ils en tirent et en quoi la connaissance de l'Histoire d'une période les aide à réfléchir et à proposer des mesures pour notre temps. Les discussions qui ont suivi nos exposés ont commencé d'ailleurs ce travail d'interprétation et de réflexion.

La connaissance de l'Histoire est ici, certes, une arme pour les militants mais ceux-ci doivent cependant respecter les différences de nature entre le travail de l'historien et l'argumentation du citoyen engagé. C'est ce que nous avons essayé de faire ici en distinguant les travaux des historiens et le discours du vice-président d'ATTAC France.

### Les historiens dans la mêlée

Nous savons bien cependant qu'on ne choisit pas au hasard les sujets que l'on traite ou que l'on accepte de traiter. Et d'ailleurs, pendant la seconde guerre mondiale, nombre d'historiens se sont engagés dans la Résistance et ensuite dans l'Histoire de celle-ci.

L'historien est aussi un citoyen engagé dans les affaires de la Cité : comment se désintéresserait-il de celles-ci alors que le présent qu'il vit est la matière vivante que les historiens du futur vont étudier - et lui-même participera peut-être à cette étude, par ses souvenirs ou par l'étude elle-même ; il devra alors, dans une sorte de dédoublement, reprendre les habits et les règles de l'historien. Ainsi Renée Bédarida, jeune étudiante et militante de *Témoignage Chrétien*, est-elle devenue l'historienne du mouvement auquel elle avait participé<sup>1</sup>. Ainsi Daniel Cordier, secrétaire de Jean Moulin, est-il devenu le biographe de son ancien « patron »<sup>2</sup> en donnant aussi, mais à part, ses propres Mémoires<sup>3</sup>...

---

<sup>1</sup> Renée Bédarida, *Les Armes de l'Esprit. Témoignage chrétien (1941-1944)*, Paris, Les éditions ouvrières, 1977.

<sup>2</sup> Daniel Cordier, *Jean Moulin. La République des catacombes*, Paris, Gallimard, 1999.

<sup>3</sup> Daniel Cordier, *Alias Caracalla*, Paris, Gallimard, coll. Témoins, 2009. Daniel Cordier a servi de modèle au personnage de Caracalla dans le roman *Drôle de jeu* de Roger Vailland.

Les historiens ont aussi donné leur part à la Résistance : dans la promotion 1925 de l'agrégation d'histoire - les lauréats ont 40 ans en 1939-1940 -, il y a, à la fois Georges Bidault, successeur de Jean Moulin, à la présidence du CNR, Pierre Brossolette, délégué du général de Gaulle en zone Nord - arrêté, il se suicide pour ne pas parler -, et Louis Joxe qui est à Alger auprès du général de Gaulle après avoir été, comme Jean Moulin, au cabinet de Pierre Cot pendant le Front populaire de 1936. Marc Bloch, le fondateur de la revue et de « l'école » des *Annales*, médiéviste, l'un des nos plus grands historiens, est membre du mouvement *Combat* et rédacteur en chef des *Cahiers* du Comité général d'études qui prépare les grandes réformes de 1944. Arrêté, il est fusillé par les Allemands. Un autre médiéviste, Edouard Perroy, professeur à la Sorbonne, se réfugie dans la Loire dont il est originaire et devient l'un des chefs de la Résistance ligérienne, membre du CDL (Comité départemental de la Résistance) en 1944. Pendant « les loisirs forcés que [lui] laisse une passionnante partie de cache-cache avec la Gestapo <sup>4</sup> », il écrit, sans notes et sans ses livres, une *Histoire de la guerre de Cent ans* : dans son pays occupé, il comprenait « de l'intérieur » comment les Français de l'époque de Jeanne d'Arc réagissaient à la défaite et au « règne de l'étranger ».

L'histoire est un moyen pour réfléchir à l'avenir. La Résistance employa aussi les armes de l'esprit à la fois pour analyser le présent, rappeler les valeurs de la République et de la patrie, et imaginer l'avenir.

### **Un événement emblématique**

Imaginer l'avenir : le programme du Conseil national de la Résistance fut l'aboutissement d'une volonté qui se manifesta très tôt, dans les mouvements de Résistance, de faire de la Libération une véritable révolution à la fois morale, civique, politique, économique et sociale. A la victoire des armes de la France, s'ajoutèrent en 1944-1945, intimement liées à elle, les réformes qui changèrent le visage de la France.

Le programme du CNR est ensuite devenu emblématique : d'abord parce qu'il a été, dans sa très grande partie, réalisé - ce qui n'est pas si fréquent -, ensuite parce que, « charte de la Résistance », il est devenu l'un de ces repères dont chaque peuple a besoin : comme, en France, le sont la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'abolition de l'esclavage en 1848 ou la loi de Séparation de 1905. Les principes énoncés dans le programme du CNR se retrouvent d'ailleurs dans le préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République : celui-ci a été intégré dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République et a une valeur constitutionnelle (le fameux « bloc de constitutionnalité » défini en 1971 par le Conseil constitutionnel) qui lui donne tout son poids.

### **Les armes du nouveau**

Faire de l'histoire, ce n'est pas s'isoler dans la tour d'ivoire de l'érudit, c'est aussi essayer de comprendre son temps à travers les héritages du passé. Le rôle de l'historien est de rappeler, encore et toujours, qu'il n'y a pas de fatalité en Histoire : ceux qui ont affirmé la possibilité et la nécessité morale de la Résistance ont eu raison contre les « réalistes » qui ont voulu « composer » avec les vainqueurs et y ont perdu leur âme. Le CNR a forgé, en préparant son programme d'action et de réformes, les armes du nouveau.

**Claude Latta**

---

<sup>4</sup> Edouard Perroy, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Gallimard, 1945, rééd. 1982, avant-propos.

## Présentation

### Programme du Conseil national de la Résistance Origine, mise en application, actualité

Jacques Martinez

En 2007/2008, le comité local ATTAC <sup>5</sup> Forez a participé à la mise en place d'une action d'éducation populaire inter-associative coordonnée par l'Université de la vie associative Forez.

Le thème, ambitieux sans doute, mais d'une actualité sans cesse renouvelée : « **Le progrès social** ».

Il s'agissait de se pencher sur l'histoire de notre organisation sociale et de se donner des axes de réflexion pour comprendre les enjeux actuels. Il s'agissait de rechercher dans notre histoire sociale une trame permettant de lire cet hypothétique progrès social afin de mieux appréhender un présent et se donner des pistes d'actions pour que le citoyen ne soit pas spectateur de son avenir, à une période où la notion de croissance est fortement questionnée.

Le sujet était évidemment porté par le sentiment partagé par beaucoup d'une toute-puissance présente de l'instance économique, et par la volonté, pour certains, de lutter contre cette hégémonie aux conséquences inquiétantes.

Depuis, la crise financière, économique et sociale, toujours présente, a mis en évidence le risque engendré par la liberté laissée au capital financier, tout en montrant la nécessité et sans doute la possibilité (à défaut d'une réelle volonté ?) d'un retour du politique sur le devant de la scène mondiale.

Avec l'apport d'intellectuels venant de diverses sphères, philosophique, littéraire, sociologique, historique, économique, ce cycle de conférences-débats sur « le progrès social » a permis aux Montbrisonnais de mieux comprendre les évolutions de la pensée humaniste, de mieux connaître les avancées et les reculs, les victoires et les défaites concernant ses applications, à une période charnière marquée par l'émergence de la mondialisation (encore essentiellement libérale), doublée par l'explosion de la question écologique.

Passant de la pensée des philosophes du « siècle des lumières » à la notion de « droits de l'homme », des luttes sociales des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles à la globalisation de l'économie, de l'accroissement du niveau de vie des pays développés aux graves atteintes portées à l'environnement, nous avons survolé la pensée et le vécu d'une humanité en marche.

Quelques dates, quelques événements jalonnent ce parcours : la révolution de 1789, les journées de juin 1848, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

---

<sup>5</sup> ATTAC : Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens

**Le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) en fait partie.**

Le 15 mars 1944, en pleine guerre, le Conseil national de la Résistance adoptait dans la clandestinité un écrit destiné à coordonner les actions militaires.

Le texte comportait également de nombreuses propositions que l'on peut considérer comme un véritable projet de gouvernement, avec des mesures souvent qualifiées de progressistes, fruit d'une réflexion et d'un choix de société basés sur la solidarité.

« ... une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ... »

L'écrit balaie large : défense des libertés de presse, des syndicats, ... droit à l'éducation, au travail et au repos, ... un plan complet de sécurité sociale, les régimes de retraite généralisés, ...

60 ans après, un appel à la commémoration de ce programme était lancé par d'anciens résistants, avec l'appui d'ATTAC, afin que les conquêtes sociales de la Libération ne soient pas remises en cause. Il s'agissait aussi d'un appel aux consciences « pour que la flamme de la Résistance ne s'éteigne jamais » (la publication de cet appel proposée par ATTAC national est reprise dans notre document).

En réponse, périodiquement, des voix s'élèvent, en particulier du côté du patronat, pour défaire méthodiquement ce programme afin, selon ces idéologues, de permettre, à notre pays de s'adapter aux nouvelles exigences économiques, sociales, internationales.

Face à ce débat qui porte en fait sur un véritable choix de société, le comité local ATTAC Forez a pensé utile de permettre une réflexion et un échange, s'appuyant sur la redécouverte d'une histoire trop oubliée, afin de permettre à chacun de mieux analyser les enjeux sociaux actuels.

Un cycle de trois conférences a été proposé aux Foréziens à l'automne 2009.

Les deux premières auront permis une relecture de l'histoire : « L'écriture du programme du CNR pendant l'Occupation », « Les grandes réformes de 1944-1946 et l'application du programme du CNR ».

La troisième intervention se voulait actuelle et plus « engagée », en donnant la parole à un membre du Conseil scientifique d'ATTAC France : « Mort annoncée des avancées sociales portées par le programme du CNR ».

Nous reprenons ici les textes des deux premiers intervenants, Jean-Michel Steiner et Claude Latta, et un compte rendu de la troisième intervention de Bernard Teper.

Nos remerciements aux conférenciers qui ont bien voulu apporter leur soutien militant à ce projet, ainsi qu'à l'équipe de « Village de Forez » du Centre Social de Montbrison pour sa proposition de coéditer cette publication.

Pour le comité local ATTAC Forez,  
Jacques Martinez

## L'écriture du programme du CNR

Jean-Michel Steiner

Le texte du Programme du CNR, parfois appelé *Charte de la Résistance*, est adopté le 15 mars 1944 alors que l'Europe est encore en grande partie occupée par les armées allemandes. Seuls sont alors libérés les territoires soviétiques, à l'Est, la Sicile et le sud de la botte italienne. Chacun sait bien que le front principal devra venir d'un débarquement en France.

La *Charte* appartient à cette catégorie des grands textes fondateurs qui ont laissé une marque durable dans le paysage français et suscité des controverses nombreuses parfois encore sensibles aujourd'hui. Jean Moulin, mort peu de temps après la création du CNR (27 mai 1943), ne l'aurait pas renié tant il porte la marque des espoirs que ce patriote et grand républicain fondait sur la Résistance : le retour aux valeurs fondatrices de la démocratie moderne, aux principes de 1789. Non pas un retour simple, qui aurait laissé Vichy entre parenthèses, mais un retour qui ne ferait pas l'économie d'une réflexion approfondie sur les causes du désastre de 1940 afin de déboucher sur une République nouvelle et moderne avec un peuple uni et solidaire. Pour comprendre les intentions des auteurs - car il s'agit d'un texte collectif - et la signification profonde qu'il revêt, il nous faut non seulement envisager son élaboration, mais encore remonter en arrière et présenter les étapes de l'évolution de la Résistance. En quelque sorte *revisiter l'histoire de la Résistance*.

Si la Résistance présente bien sûr une dimension militaire, on ne peut la limiter à cela. Elle a été aussi un laboratoire d'idées, une période d'intenses débats motivés par l'ampleur de la défaite et le visage qu'a pris, dès sa naissance, le régime collaborateur. Des débats qui ne peuvent être déconnectés de l'action politique qu'engage de Gaulle pour mener le combat contre l'occupant et ses complices français. Le sens politique que le général révèle dans le contexte compliqué du conflit l'aide à comprendre l'importance des projets de réorganisation et de refondation d'un pays gravement blessé, à les reprendre à son compte, à accepter de les mettre en œuvre quand il dirige le pays libéré. La liaison entre son action à la tête de la *Résistance extérieure* et celle des mouvements qui conduisent la *Résistance intérieure* peut constituer une grille de lecture pertinente. Une liaison qu'il faut essayer de mettre en évidence pour éclairer cette écriture du *Programme du CNR*.

## I - D'une résistance militaire et extérieure à la Résistance politique

Le 17 juin 1940, dans un discours radiodiffusé, Pétain déclare aux Français : *C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat* et annonce qu'il va demander l'armistice. Le 18 juin, de Gaulle réplique en appelant à poursuivre le combat et affirmant : *Quoi qu'il arrive la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas*. Après la guerre, le geste de de Gaulle est devenu légendaire. Un manuel d'histoire d'enseignement primaire <sup>6</sup> écrit en 1954 : *La France est occupée. Mais de Gaulle ordonne aux Français de continuer la guerre*. Mais, sur l'instant, comment a-t-il été suivi ? Selon la formule de Jean-Louis Crémieux-Brilhac : *A franchement parler, je ne crois pas qu'aucun Français (et certainement aucun Britannique) ait soupçonné en 1940 que le 18 juin allait devenir le 18 Juin*. Bien peu nombreux ceux qui suivirent de Gaulle dans cette aventure. Bien peu nombreux ceux qui crurent, en juin 1940, qu'il avait une quelconque chance de réussite. Les débuts de la Résistance furent modestes

### Les débuts modestes de la Résistance

En constituant en Angleterre une force militaire - les Forces françaises libres (FFL) <sup>7</sup> - le général de Gaulle veut *d'abord assurer la garde du drapeau* (24 juin 1940). Minimales, les ralliements à son choix sont opérés en trois temps.

À la suite de la défaite, et des discours de Pétain et de Gaulle : à la mi-juillet 1940, les FFL sont 1 500 ; mi-août, ils sont 4 500. Les officiers sont peu nombreux, les généraux encore plus rares. On trouve par contre des civils : de jeunes lycéens, quelques personnalités parmi lesquelles le juriste René Cassin, le journaliste Maurice Schumann... Aucun ambassadeur, aucun homme politique de premier plan. L'élite est bien peu représentée ! Un an plus tard (juin 1941) lors de la campagne de Syrie : sur les 35 000 soldats que Vichy avait maintenus là-bas environ 4 000 hommes choisirent le camp de la *dissidence*. La troisième "vague" avec le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord (8 novembre 1942), l'invasion de la zone Sud par les Allemands (11 novembre) et l'intensification de la politique répressive et pro-allemande de Vichy.

Ces hommes et ces femmes, de toutes origines géographiques, politiques, sociales et culturelles étaient surtout motivés par le refus de la défaite, un patriotisme ardent, le rejet de la résignation du maréchal Pétain, parfois celui de la III<sup>e</sup> République. Chaque ralliement à cette résistance extérieure est un itinéraire personnel.

Sur le sol métropolitain apparaissent parallèlement, dès juillet 1940, des groupes indépendants : des hommes et des femmes, de tous âges, qui refusent l'occupation, le régime de Vichy et cherchent par quels moyens ils pourraient prendre part à la future libération de la France. Ils se rencontrent dans la clandestinité, constituent des groupes, les premiers mouvements de résistance commencent. Comment agissent-ils ? : ils font de la propagande, du camouflage d'armes, essaient d'aider évadés et persécutés, effectuent les premiers sabotages.

En France et hors de France la Résistance c'est d'abord la volonté déterminée d'une poignée face à l'abattement du plus grand nombre qui fait confiance à Pétain ! Or, très vite, Vichy montre son véritable visage et se déchire « l'illusion » qu'il a pu un temps opérer.

---

<sup>6</sup> A. Bonifacio, P. Maréchal, *Histoire de France. Cours élémentaire et moyen*. Hachette, 1954, page 114.

<sup>7</sup> Fin août 1940, le général de Gaulle substitue le nom initial de « légion française » celui de « Forces françaises libres » pour ne pas être confondue avec la Légion française des combattants du gouvernement de Vichy.

## La politique de Vichy et la Résistance naissante

Si l'acceptation de la défaite par Pétain et son gouvernement reflète le lâche soulagement qui s'empare des Français à ce moment (il n'est que de relire *la Loire Républicaine* du 25 mai au 25 juin pour mesurer ce qu'a pu être l'esprit vichyste avant Vichy), les décisions et les gestes des hommes qui entourent le Maréchal vont nourrir l'esprit de Résistance :

- **Les clauses mêmes de l'armistice (22 juin 1940)** qui livrent la France, ses richesses et même son âme (livraison des réfugiés politiques anti-nazis) ;

- **La destruction de la République (10 juillet 1940)**, pas seulement la Troisième que bien peu regrettaient, mais les principes mêmes de la République : la liberté (censure de la presse, interdiction de toute vie politique et syndicale, suspension des municipalités ...) ; l'égalité (statuts des Juifs d'octobre 1940 et juin 1941) ; la fraternité (persécutions organisées) ;

- **L'engagement dans la collaboration après Montoire (24 octobre 1940).**

La défaite a détruit l'armée et le moral de la Nation, Vichy a abattu le cadre institutionnel. Malgré les apparences légales<sup>8</sup>, le procès en légitimité du régime du maréchal est d'emblée instruit. Ainsi de Gaulle qui a d'instinct appelé à la Résistance militaire est assez vite conduit à se poser la question de l'action politique. C'est-à-dire celle de l'organisation puis des institutions, celle aussi de la France de l'après-guerre, de son visage, donc du programme nécessaire pour sa reconstruction ;

- **La marche vers une organisation politique de la France libre**

En un peu plus de deux ans, de Gaulle va passer d'une résistance militaire, d'un regroupement des troupes qui refusent la défaite dans le cadre des FFL à une organisation de plus en plus politique. Les circonstances - le déroulement de la guerre, les choix opérés par Vichy - et son sens politique expliquent une mutation que nous devons prendre en compte pour bien comprendre notre affaire. Conseil de défense de l'Empire en 1940, Comité national français en 1941, Délégation générale, Comité général d'études puis CNR, en 1943, tels sont les cadres qui jalonnent cette évolution.

**Le Conseil de défense de l'Empire, est créé par de Gaulle le 27 octobre 1940** à Brazzaville, pour administrer les territoires de l'Afrique équatoriale française (AEF) et les parcelles d'Empire qui ont rallié la «dissidence» ; mais aussi affirmer sa souveraineté sur ces terres que Vichy songe à reconquérir ; et enfin, après Montoire (24 octobre), souligner la trahison de Vichy et affirmer bien haut que la vraie France est celle qui lutte. Le Conseil de défense de l'Empire offre un cadre institutionnel pour promulguer les premières ordonnances et diffuse un manifeste. Le Conseil est formé des gouverneurs des territoires ralliés et des principaux responsables civils et militaires de la France libre<sup>9</sup>. Dans le manifeste lancé depuis Brazzaville le 27 octobre 1940, de Gaulle constate qu'*il n'existe plus de gouvernement proprement français* et affirme que *l'organisme sis à Vichy est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur*. Il s'engage *solennellement à rendre compte de [ses] actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement*. Le 16 novembre 1940, une déclaration organique ouvre le procès en illégalité du vote du 10 juillet 1940.

---

<sup>8</sup> Rappelons que le maréchal Pétain a été nommé président du Conseil le 16 juin par le président de la République Albert Lebrun et qu'une écrasante majorité de parlementaires (567 pour, 80 contre, 17 abstentions) lui confère les pleins pouvoirs le 10 juillet 1940.

<sup>9</sup> Le général de Larminat (haut-commissaire de l'Afrique française libre) ; Félix Éboué (gouverneur général de l'AEF) ; René Cassin (principal conseiller juridique de de Gaulle à cette date) ; le colonel Leclerc (commandant en chef au Tchad) ; Henri Sautot (gouverneur du Pacifique rallié) ; le vice-amiral Muselier (chef des Forces navales françaises libres) ; le médecin-général Sicé ; le général Catroux ; le contre-amiral d'Argenlieu.

Cette importante série de décisions confirme le passage à la politique de la France libre laquelle, en se posant en héritière du régime républicain, affirme sa souveraineté face à Vichy.

**Le 24 septembre 1941, est fondé le Comité national français (CNF)**, première étape vers la formation d'un gouvernement provisoire. Au début de 1941, de Gaulle avait renoncé à l'organisation de type militaire au profit de directions civiles<sup>10</sup>. Il prend l'habitude, à la manière des cabinets de la III<sup>e</sup> République, de réunir chaque semaine les responsables de ces directions. L'ordonnance du 24 septembre 1941, parfois comparée à une « Constitution de la France libre », franchit un palier décisif<sup>11</sup>. Certes, elle confère à de Gaulle un pouvoir de type personnel (les commissaires, nommés et renvoyés à discrétion, n'ont pas le pouvoir d'ordonnance détenu par le seul de Gaulle). Toutefois, elle permet de rapprocher le fonctionnement de la France libre de celui d'un exécutif régulier faisant naître les conditions d'une gestion plus collégiale des affaires. Les personnalités civiles républicaines (René Cassin, Georges Boris, Henry Hauck, Félix Gouin, André Philip) se font davantage entendre.

En outre, à partir du début de 1942, le CNF lance, par le biais de commissions d'études, une série de réflexions pour préparer la France d'après-guerre. Celle que dirige Cassin et Gouin retient le principe d'un retour à la légalité républicaine et pose les bases d'une série de réformes :

- Vote des femmes ;
- Abaissement de l'âge de la majorité ;
- Formation d'une assemblée consultative ;
- Statut de la presse ou démocratisation du système scolaire...

Cette évolution est elle aussi couronnée par une nouvelle déclaration de de Gaulle que Pineau ramène de Londres le 28 avril 1942, et que l'ensemble de la presse clandestine publie en juin. S'il dénonce les dérives de la III<sup>e</sup> République, de Gaulle proclame son attachement au régime démocratique, annonce de grandes réformes : *Tandis qu'il s'unit pour la victoire, le peuple français s'assemble pour une révolution* et expose les « buts de guerre du peuple français » :

- Restauration de la souveraineté nationale ;
- Rétablissement des libertés, avec attribution du droit de vote aux femmes ;
- Élimination du *système de coalition des intérêts particuliers* ;
- Création d'une *sécurité sociale* ;
- Abolition de *l'organisation mécanique des masses humaines* ;
- *Renouveau des ressources de la nation et de l'Empire par une technique dirigée* ;
- Mise en pratique de *l'idéal séculaire français de liberté, d'égalité, de fraternité* ;
- *Solidarité et aide mutuelle des nations dans un système international rénové* où la France occupera la *place éminente qui lui est assignée par sa valeur et par son génie*.

On le voit un programme qui dépasse largement les seules perspectives militaires et dont on retrouve des échos dans le texte du CNR. Communiquée aux gouvernements alliés qui l'accueillent favorablement, la déclaration paraît dans le numéro de *Libération* (zone libre) du 3 juin. *Combat*, *Franc-Tireur*, *Résistance et Libération* (zone occupée) la reproduisent à leur tour. Elle est diffusée le 23 juin par Radio Brazzaville et la radio de Beyrouth. Le 24, Maurice Schumann en lit des extraits au cours de l'émission *Honneur et Patrie*. *Le Populaire* clandestin en commente des extraits

---

<sup>10</sup> Affaires administratives et financières (colonel Antoine) ; Affaires extérieures et économiques (René Pleven) ; Territoires non libérés (Gaston Palewski) ; Information (Jean Massip), ces deux dernières étant réunies en mars 1941 sous l'autorité de Maurice Dejean en une direction des Affaires politiques.

<sup>11</sup> Le CNF, présidé par de Gaulle, est formé de **sept commissariats** : Économie, Finances et Colonies (René Pleven) ; Affaires extérieures (André Diethelm) ; Guerre (général Paul Legentilhomme) ; Marine et Marine marchande (amiral Émile Muselier) ; Justice et Instruction Publique (René Cassin) ; Intérieur, Travail et Information (Diethelm) ; Air (général Martial Valin).

le 15 juillet. Cautionnée par Léon Blum, Jules Jeanneney et Georges Mandel, elle est une phase essentielle dans le processus d'union et de politisation républicaine des forces françaises résistantes.

## **La Délégation générale**

Parachuté en Provence le 2 janvier 1942 comme *délégué du Comité national pour la zone non directement occupée de la métropole*, J. Moulin travaille jusqu'au mois de mars 1943, à mettre en place une série de services qui font de la Délégation l'organe intermédiaire entre la Résistance intérieure et la France combattante, chargé d'acheminer instructions, agents, fonds et armes vers la première, d'envoyer renseignements et personnalités politiques et/ ou résistantes à la seconde.

À partir du début 1944, la Délégation générale installe les cadres d'un État clandestin qui, à la Libération, doit assumer les fonctions régaliennes et contribuer au rétablissement de la légalité et de l'ordre républicains. Préfets, commissaires de la République et secrétaires généraux de ministères sont désignés. Pendant l'été 1944, la DG est devenue la représentation civile et militaire du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) en France. Ainsi, a-t-elle suffisamment d'autorité et de légitimité pour empêcher le déclenchement trop précoce de l'insurrection parisienne et éviter de sanglantes répressions allemandes, puis s'emparer du pouvoir au moment de leur retrait.

Organisation unique dans le paysage résistant européen, elle a rendu possible l'unification de la résistance, la préparation et la réussite de la Libération, évité la plongée dans la guerre civile

## **II- La rédaction du programme et ses enjeux**

Parallèlement à la construction de cet ensemble d'institutions préparant la renaissance d'un État démocratique et républicain, des réflexions sont engagées pour l'avenir du pays. La Résistance produit des projets, il s'agit d'une donnée quasiment "génétique", plus ou moins confuse dans le cadre des mouvements, à laquelle la France libre va donner un élan essentiel sous l'impulsion d'un homme Jean Moulin et d'un organisme qu'il crée : le CNR.

### **Une réalisation inscrite dans la nature de la Résistance**

Le mot de *programme* désigne un ensemble de mesures concrètes, d'ordre législatif le plus souvent, qu'en régime démocratique les partis proposent à l'électeur. La presse clandestine et les publications de la France libre foisonnent de déclarations de discussions et projets pour l'après-guerre : le fait de résister suppose le refus du présent, mais en France, ce refus s'accompagne d'un rejet du passé et pour presque tous les résistants le retour à l'avant-guerre est exclu. Cette volonté de renouveau s'exprime par un appel à une « révolution », spirituelle, politique ou sociale. Les discours de de Gaulle, les journaux des mouvements de résistance comme *Combat*, *Franc-Tireur*, *Cahiers du Témoignage chrétien*, *Libérer et Fédérer*, y font souvent référence. Les partis reconstitués dans la clandestinité, en revanche, pour lesquels le mot *révolution* signifie un engagement précis, sont plus prudents.

La Résistance extérieure est riche en propositions et projets pour l'après-guerre, mais seule la Résistance intérieure présente des « programmes », comme si sa présence sur le territoire national lui conférait un droit plus légitime à s'exprimer au nom du peuple, tandis qu'à Londres ou à Alger, le but premier est de *rendre la parole au peuple français*. Toutes les tendances s'accordent sur la nécessité d'étendre les *droits économiques et sociaux*, consciente qu'après la Révolution française, qui a institué les droits politiques et civiques, le temps est venu d'assurer aux citoyens une nouvelle génération de droits. Mais la traduction concrète de cette inspiration varie d'un groupe à l'autre. Par exemple, le *Rapport sur la politique économique d'après-guerre*, rédigé par le Comité général

d'études en 1943, est critiqué par le Conseil national de la Résistance (CNR) pour son conservatisme.

**La grande période de rédaction de programmes dans la clandestinité se situe en 1943-1944.** L'approche de la Libération en développe le besoin et la plus grande partie de l'activité programmatique se produit autour du CNR, dans l'esprit d'aboutir à un programme commun.

### **Le Comité général d'études (CGE) et le CNR**

Depuis janvier 1942, Jean Moulin concentre entre ses mains d'importantes responsabilités : il préside le Comité directeur des MUR et la délégation générale de la France libre, forte d'une quarantaine de permanents et coiffe des organismes nationaux parmi lesquels le Comité général d'études (CGE) conçu comme une instance de réflexion pour l'après Libération.

De nombreux groupes ont, depuis 1940, pris part au mouvement de réflexion sur l'avenir, soit au sein des mouvements, soit spontanément. Moins connus que le Comité général d'études (CGE), ils en constituent une sorte de préfiguration. Créé le 1<sup>er</sup> juillet 1942 à l'instigation de François de Menthon, avec l'aval de Jean Moulin, le CGE réunit quatre personnes :

- Paul Bastid, député, dit *Primus* ;
- François de Menthon, professeur d'économie, dit *Secundus* ;
- Robert Lacoste, syndicaliste, dit *Tertius* ;
- Alexandre Parodi, membre du Conseil d'État, dit *Quartus*.

Vont se joindre à eux, fin 1942,

- Pierre-Henri Teitgen, professeur de droit ;
- René Courtin, professeur d'économie ;

et, quand le CGE quitte Lyon pour Paris à l'été 1943,

- le bâtonnier Jacques Charpentier ;
- Michel Debré, membre du Conseil d'État ;
- Pierre Lefauchaux, industriel.

Au départ, le CGE est un organe clandestin chargé de préparer les projets et mesures à prendre en vue de la libération et de l'après-guerre. Ses premiers textes s'arrêtent essentiellement à des questions d'institutions politiques, ne comportant pas une seule page consacrée aux questions sociales, et développent une vision néo-libérale de l'économie du futur. Parmi ceux-ci un rapport sur l'économie, un texte sur la sanction de la collaboration avec l'ennemi, adopté en grande partie à Alger, et un projet sur l'organisation de la presse, repris dans une circulaire comportant les mesures immédiates à prendre à la Libération. Son projet de Constitution, en partie rédigé par M. Debré (1943), inspirera celle de la V<sup>e</sup> République. Le CGE publie une revue clandestine, *Les Cahiers politiques de la Résistance* dont Marc Bloch est rédacteur en chef, à laquelle collaborent de nombreuses personnalités de la Résistance (Emmanuel Mounier, Albert Bayet, Léo Hamon). Son double lien avec la Résistance intérieure et la France combattante lui permet enfin d'appréhender les difficultés des uns et des autres, sans totalement désarmer méfiance voire hostilité.

**Le Conseil national de la Résistance**, institution politique qui, par sa représentativité et sa longévité, n'a pas d'autre exemple dans l'histoire des pays occupés, résulte à la fois d'un processus d'unification entamé spontanément par les mouvements de résistance et du besoin du Comité national français de prouver aux yeux des Alliés sa légitimité nationale et républicaine.

La nécessité - pratique et politique - d'unifier la Résistance est perçue dès 1941 mais conçue en 1942, en réaction à la parodie de libération que représente en Afrique du Nord le transfert du pouvoir à l'amiral Darlan puis au général Giraud, sous l'autorité du commandement américain. Afin d'assurer sa représentativité, ce conseil doit rassembler non seulement l'ensemble des forces résistantes, mais aussi les partis politiques traditionnels, afin d'imposer auprès des Alliés, et

particulièrement des Américains, l'idée que la Résistance et le Comité national français sont dûment représentatifs de la volonté du peuple.

Réuni pour la première fois le 27 mai 1943, le CNR comprend seize membres.

En raison des arrestations et des départs à Alger pour représenter la Résistance à l'Assemblée consultative provisoire, certains sièges ont eu jusqu'à trois titulaires.

#### **a- Huit représentants des mouvements :**

- **Quatre de zone Nord** : *Ceux de la Libération* (Roger Coquoin puis André Mutter) ; *Ceux de la Résistance* (Jacques Lecompte-Boinet) ; *Libération-Nord* (Charles Laurent puis Henri Ribière) ; *Organisation civile et militaire* (Jacques-Henri Simon puis Maxime Blocq-Mascart) ;

- **Un des deux zones** : *Front national* (Pierre Villon) ;

- **Trois de zone Sud** : *Combat* (Claude Bourdet puis Marcel Degliame), *Franc-Tireur* (Eugène Claudius-Petit puis Jean-Pierre Levy, enfin Antoine Avinin) ; *Libération-Sud* (Pascal Copeau).

#### **b- Six représentants des partis politiques**

- Communistes (André Mercier puis Auguste Gillot) ;

- Socialistes (André Le Troquer puis Daniel Mayer) ;

- Radicaux (Marc Rucart puis Paul Bastid) ;

- Démocrates-chrétiens (Georges Bidault) ;

- Alliance démocratique (Joseph Laniel) ;

- Fédération républicaine (Jacques Debû-Bridel).

#### **c- Deux représentants des organisations syndicales :**

- CGT (Louis Saillant) ;

- CFTC (Gaston Tessier).

La composition du CNR fait l'objet de discussions. D'autres mouvements importants de zone Nord auraient pu siéger qui se trouvent finalement représentés par le *Mouvement de libération nationale* (MLN). Mais la présence des partis politiques soulève de vives discussions. Assimilant les partis à la faillite de la III<sup>e</sup> République et rêvant que la Résistance va régénérer la vie politique dans la future IV<sup>e</sup> République, Henri Frenay (*Combat*) et Maxime Blocq-Mascart (OCM) y sont les plus hostiles. Mais la présence des partis facilite la reconnaissance de la représentativité du CNR par le monde extérieur et contribue à assurer une transition démocratique rapide et relativement pacifique à la Libération.

La première phase de l'existence du CNR est difficile car l'arrestation de Jean Moulin moins d'un mois après la première réunion <sup>12</sup> s'accompagne d'un certain désintérêt du CFLN et d'une fronde des mouvements qui se réunissent, un temps, dans le Comité central des mouvements de Résistance (CCMR). Mais la légitimité politique que sa composition lui confère et le travail de Georges Bidault lui font retrouver (fin 1943) une place centrale dans l'organigramme de l'État clandestin, un rôle symbolique et pratique dans l'organisation de la Résistance comme dans sa représentation à l'échelle nationale et internationale. Même si les conditions de la clandestinité l'empêchent de fonctionner comme un gouvernement régulier, il constitue le lieu reconnu des discussions et des négociations qui permettent d'éviter, parfois *in extremis*, des dissidences dans la dissidence. Lors de l'insurrection parisienne, le CNR joue un rôle d'arbitre dans des réunions où la crise se noue puis se dénoue.

---

<sup>12</sup> Faute pour le Comité français de la Libération nationale (CFLN) de lui nommer un remplaçant, les membres du CNR s'entendent au mois de septembre sur le nom de Georges Bidault pour exercer la présidence.

Après la libération de Paris, le CNR s'est effacé de la scène nationale en peu de temps :

- Dès les premiers jours de la Libération, en raison de l'affirmation incontestée de la légitimité du Gouvernement provisoire ;
- Ensuite avec le « retour à l'ordre républicain » définitivement adopté par le Parti communiste en janvier 1945 ;
- Enfin lors de la remise en route de la démocratie représentative avec la reprise des compétitions électorales à partir printemps 1945.

Le « programme du CNR » en revanche a poursuivi sa carrière comme symbole actif d'une politique démocratique.

## Écriture et contenu du programme

Une fois formé (27 mai 1943), le CNR se remet au travail, pour élaborer le *Programme d'action de la Résistance* plus connu sous le nom de *Programme du CNR* - parfois aussi libellé *Charte de la Résistance* - qu'il adopte le 15 mars 1944. La signature, à l'unanimité des membres, est l'aboutissement d'une série d'initiatives et de négociations, qui donnent au CNR la paternité du programme sans qu'on puisse attribuer le texte à un auteur plutôt qu'à un autre.

Le Parti socialiste est le groupe clandestin le plus déterminé à produire un programme commun. Léon Blum en émet l'idée dès août 1942. Le Comité d'action socialiste (CAS) en fait à son tour la proposition à trois reprises, en janvier, juin et décembre 1943. En juin, *Le Populaire* (zone Sud) titre *Le Parti socialiste propose un programme commun à la Résistance française*. La dynamique de la discussion au sein du CNR est lancée par le commissaire national à l'Intérieur André Philip, ex-député SFIO, qui soumet au CNR, au mois de juillet 1943, un projet de texte rédigé à Londres. Ce texte, comprenant une *Charte économique et sociale*, ressemble aux projets du CAS.

La proposition de Londres est rejetée à la fois par les droites et par le Parti communiste - ce dernier au nom de l'union des résistants. La CGT présente alors, au mois d'août, un *programme d'action* qui a cependant l'inconvénient de marquer l'absence d'accord, sur certains points, entre la tendance communiste et la tendance confédérée. Les discussions sont interrompues quand le Front national, à la fin de novembre 1943, propose un *Projet d'une charte de la Résistance*. Discuté entre Jacques Duclos et Pierre Villon, ce texte est calculé pour favoriser l'accord entre les parties. Il est moins réformateur que le programme socialiste, mais il comprend, en revanche, des engagements sur l'action immédiate qui ne figurent pas dans les précédents projets. Après de longues négociations, quelquefois au mot à mot, le texte est adopté par tous, y compris par les droites qui se sont abstenues de participer aux discussions, le 15 mars 1944.

Le débat a eu deux principaux protagonistes et s'est concentré sur deux points. La tendance Front national-Parti communiste a une position maximaliste en matière d'*action immédiate*, tandis que le Parti socialiste prône la prudence et la coordination avec les Alliés. Dans le domaine économique et social, les fronts sont renversés : Daniel Mayer (PS) veut que l'engagement en faveur des *réformes de structure* soit ferme et précis, tandis que Pierre Villon (FN) craint de diviser la Résistance par ce moyen. Résultant de ce débat, le programme est un texte de compromis.

Reflet des travaux d'une institution beaucoup plus fidèle à la complexité de la Résistance unifiée, ce programme, assez nettement marqué par l'influence des idées politiques économiques et sociales issues de la gauche socialiste, constitue le couronnement des réflexions menées depuis plus de trois ans. Il est animé d'une double préoccupation :

- Mobiliser les énergies pour une *Libération* méthodique du territoire ;
- Rassembler, regrouper les esprits pour l'avenir.

Le **Plan d'action immédiate** envisage les mesures destinées à organiser et accompagner la libération du territoire. Au-delà des choix militaires, les décisions politiques ont pour objectif premier d'assurer la reconnaissance du **GPRF** par la population et par les Alliés. L'enthousiasme qui accompagne chaque libération de ville et de village a vite fait de balayer ce premier souci. Déjà à Bayeux, le 14 juin 1944, mais surtout à Rennes (4 août) et bien sûr à Paris (le 26) l'accueil que réserve la population à de Gaulle a tôt fait de consacrer le chef de la Résistance et au-delà le GPRF qu'il dirige : une légitimité populaire en quelque sorte. La maîtrise dans le maintien d'un ordre civil dont font preuve les hommes du GPRF et en particulier les préfets nommés au fur à mesure que les chefs-lieux départementaux recouvrent la liberté rassure Américains et Anglais qui, le 23 octobre 1944, reconnaissent le GPRF comme le gouvernement légitime de la France.

Les **Mesures à appliquer dès la libération du territoire** - texte que l'on peut trouver dans divers ouvrages<sup>13</sup> - s'ouvrent par une proclamation de la nécessité de l'unité :

*Unis quant aux buts à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du CNR, proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération.*

Ensuite il développe 5 points, qui sont autant d'objectifs annoncés par une formule récurrente accompagnée d'un verbe à l'infinitif :

- 1°- *Afin d'établir le GPRF ;*
- 2°- *Afin de veiller au châtement des traîtres ;*
- 3°- *Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres ;*
- 4°- *Afin d'assurer l'établissement de la démocratie la plus large ;*
- 5°- *Afin de promouvoir les réformes indispensables.*

On peut dire du **Programme du CNR** qu'il fut globalement appliqué. Il constitua en effet un des axes de la politique conduite par le GPRF sous de Gaulle et par les gouvernements du *Tripartisme* de janvier 1946 à mai 1947. Pour en étudier la mise en œuvre le plus simple est de reprendre les points dans l'ordre où ils figurent, ordre qui fut *grosso modo* suivi.

## **L'amorce de sa mise en œuvre**

Le premier point - *Afin d'établir le GPRF* - connut une application immédiate, même antérieure à la Libération. Il s'agit de lancer l'organisation des pouvoirs :

- L'ordonnance du 17 septembre 1943 instituant l'Assemblée consultative provisoire ;
  - L'ordonnance du 14 janvier 1944 créant les commissaires de la République ;
  - L'ordonnance du 21 avril 1944, définissant l'architecture des pouvoirs, publics après la Libération.
- Il s'agit de mettre en place une administration apte à servir la France libre c'est-à-dire à rendre possible la remise en route du pays, la reprise et la poursuite de la guerre aux cotés des Alliés.

Le 2 juin 1944 le CFLN se transforme en GPRF. Le 9 août, ce même GPRF proclame le rétablissement de la légalité républicaine. Si dès le 18 juin 1940, de Gaulle avait revendiqué la légitimité, la décision du 9 août signifiait que Vichy n'existait même plus en tant que gouvernement légal. Le GPRF prend en main le pays - symboliquement - le 25 août, jour de la libération de Paris.

Une nouvelle étape de l'organisation des pouvoirs pouvait commencer, celle des pouvoirs définitifs, elle allait prendre plus de deux ans. Toutefois, tourner la page de Vichy ne signifiait pas oublier Vichy et tout ce que sa politique avait pu signifier pour la France et les Français.

---

<sup>13</sup> Notamment dans, Henri Michel et Boris Mirkine-Guetzévitch - *Les idées politiques et sociales de la Résistance* - Paris - PUF, 1954 - p. 215-218 et Olivier Wieviorka, Christophe Prochasson - *La France du XX<sup>e</sup> siècle - documents d'histoire* - Paris - Le Seuil Points Histoire, n° 120 - NHFC - 1994 p. 398-401.

Les points 2 et 3 signifient que le GPRF a l'intention de conduire une épuration légale :

2° - *Afin de veiller au châtement des traîtres* et

3° - *Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres.*

Arrestations, instructions, jugements, doivent être menés le plus rapidement possible pour ne pas laisser l'épuration sauvage introduire un climat de guerre civile. Sans entrer dans les détails d'un débat complexe rappelons simplement que la polémique concernant l'épuration commença très tôt pour atteindre un sommet à la fin des années 40, époque où l'on forgea le terme de *resistencialisme*. Certains auteurs lui attribuèrent jusqu'à 300 000 victimes, Robert Aron - dans *son Histoire de l'épuration* parue en 1958 entre 30 000 et 40 000. Les travaux du CHDGM<sup>14</sup> ramenèrent le curseur à 12 000 et aujourd'hui tous les historiens s'arrêtent à un chiffre proche de 10 000 : 9 000 exécutions sommaires et 767 exécutions après procès.

Le point 4 *Afin d'assurer l'établissement de la démocratie la plus large* consiste pour l'essentiel, à **rétablir les libertés fondamentales**. Il connut une application plus étalée dans le temps. Les libertés de presse, d'association, de réunion sont d'emblée recouvrées. Les mois qui suivirent représentèrent un âge d'or de la presse française - 4 quotidiens pour la seule région de Saint-Étienne... les Français sevrés de réunions se rattrapèrent à satiété pendant l'année 1944-1945. Au printemps viennent les élections municipales et, à l'automne, cantonales et législatives, qui achèvent de redonner un fondement "légal" au régime né de la Résistance.

Les mesures à appliquer à la Libération peuvent être caractérisées par leur réformisme qui apparut quasiment révolutionnaire pour l'époque. Inspirées en partie par le rapport Beveridge - lui-même redevable à la pensée économique de Keynes - elles avaient essentiellement pour but d'étendre la volonté démocratique au domaine social avec des formules telles que :

- *Créer une véritable démocratie économique et sociale ;*
- *Organiser l'éviction des grandes féodalités et la participation des travailleurs à la direction de l'économie ;*
- *mettre sur pied un plan complet de Sécurité sociale et assurer la sécurité de l'emploi ;*
- *Réaliser la nationalisation de services publics ou en situation de monopole.*

## Conclusion

Née à Londres de l'appel du 18 juin 1940, la Résistance n'est d'abord qu'un *mouvement* - la *France libre* - rassemblement hors de France de la poignée de volontaires qui s'engagent à poursuivre le combat sous les ordres du général de Gaulle aux côtés de l'Angleterre. Mais grâce à ce *général félon* et à cette infime minorité de *dissidents*, la France ne sera pas un jour sortie de la guerre. La *France libre* originelle est ainsi essentiellement militaire. Mais cet engagement militaire est vite mis par de Gaulle au service d'une politique : il faut qu'au terme d'une guerre qu'il se refuse à juger perdue la France se trouve dans le camp des vainqueurs. Les ralliements de territoires (d'août 1940 à la fin de 1942), qui dotent la France libre naissante d'un domaine territorial où elle commence à exercer sa souveraineté et recrute des effectifs combattants ; la création de structures politique grâce auxquelles la *France libre* édifie un mini-Etat ; les liens finalement établis avec les mouvements qui agissent en France, tels sont les trois socles qui transforment la démarche de de Gaulle. À chacun de ces volets la nécessité de prévoir l'après-guerre se fait plus pressante.

---

<sup>14</sup> Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale est né en décembre 1951 de la fusion de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France, la CHOLF, et du Comité d'histoire de la guerre, créés respectivement en octobre 1944 et en juin 1945 pour préserver la mémoire des années 1939-1945. Rattaché à la présidence du Conseil et doté d'un important réseau de correspondants en province, ce nouvel organisme, animé par l'historien Henri Michel, était principalement chargé de susciter des témoignages sur divers aspects de la Résistance et de l'Occupation, tout en coordonnant des enquêtes et des publications sur la seconde guerre mondiale. Il avait aussi vocation à recueillir les archives personnelles des acteurs de la période. Dissous en 1980 il est remplacé par l'Institut d'histoire du temps présent, l'IHTP

Avec l'action de Jean Moulin, conjonction opérée entre *Résistance intérieure* et *Résistance extérieure* sous un même chef siégeant hors de France est un cas unique parmi les résistances européennes. Forte du soutien des formations résistantes, elle réalise l'union en France dans le CNR et l'union hors de France dans le CFLN puis le GPRF. Parallèlement est réunie à Alger une Assemblée consultative au sein de laquelle les délégués de la Résistance, proposés par leur formation et désignés par le CNR, sont en majorité. Aucun autre gouvernement en exil ne s'appuie sur une telle représentation.

Volonté d'affirmer la souveraineté de ce Gouvernement et de forger une France profondément réformée sont donc deux bras d'une même politique. Dans cette optique le programme du CNR a bien constitué la pierre de voûte du combat pour liquider les séquelles de Vichy, préparer l'avènement d'une République renouvelée, reconstruire une France démocratique et sociale.

# Les grandes réformes de 1944-1946 et l'application du programme du CNR

Claude Latta

Jean-Michel Steiner nous a expliqué comment le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) et les réformes de 1944-1946 ont été préparés dans la clandestinité. Dans le temps même où les résistants, dans la nuit de la clandestinité, avaient la Gestapo à leurs trousses, ils ont préparé l'avenir. L'enthousiasme de la Libération évoque 1789 ou 1848 avec ce sentiment que brusquement tout est possible. Comment les résistants devenus ministres, députés, hauts fonctionnaires de la République restaurée sont-ils passés aux actes ? Quelles réformes ont-ils faites ? Comment ? avec quels résultats ?

## I/ Les hommes de la Résistance et la mise en œuvre des réformes

### 1/ Le gouvernement provisoire et les forces politiques

#### Les gouvernements

Ces réformes ont été réalisées, à la Libération, par le GPRF (Gouvernement provisoire de la République française) dirigé par le général de Gaulle et composé de membres des mouvements de résistance et des trois grands partis politiques : PC (Parti communiste français), Parti socialiste SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) et MRP (Mouvement républicain populaire). Après le départ du général de Gaulle, Félix Gouin (SFIO, janvier-juin 1946) puis Georges Bidault (MRP, juin-décembre 1946) ont présidé le gouvernement provisoire.

#### Les assemblées

De septembre 1944 à octobre 1945, le gouvernement a travaillé avec l'Assemblée nationale *consultative*, qui avait été nommée <sup>15</sup> et non élue et qui avait d'abord siégé à Alger puis s'était installée dans Paris libéré. Comme elle n'avait pas le pouvoir législatif et était seulement consultée, le gouvernement a légiféré par ordonnances. Puis, lorsque la parole eut été rendue au peuple et qu'une nouvelle assemblée eut été élue en octobre 1945, les réformes furent alors faites par des lois. Evidemment le gouvernement joue un rôle majeur dans leur préparation. Le général de Gaulle a été réélu, en novembre 1945, à l'unanimité président du gouvernement provisoire.

#### Les partis au pouvoir

L'un des objectifs du GPRF avait été de rendre la parole au peuple français. Des élections législatives et un référendum - sur le maintien ou non de la III<sup>e</sup> République - eurent lieu le 21 octobre 1945. Les élections voient la victoire des trois partis qui se réclament de la Résistance, le Parti communiste, le Parti socialiste SFIO et le MRP. La SFIO est au centre du dispositif puisqu'elle ne veut s'allier au PC que si le MRP participe à la coalition. Ils obtiennent chacun environ un quart des voix : le PC, 26,2 % des voix, le MRP, 23,9 %, la SFIO, 23,4 %. Le référendum sur les institutions consacre, avec 96 % des votants, la fin de la Troisième République. L'Assemblée constituante issue des élections est chargée de rédiger la nouvelle constitution - ce qui fit l'objet de discussions passionnées - et de faire les réformes attendues.

---

<sup>15</sup> La Résistance intérieure avait 38 représentants, La France libre 20. Les députés et sénateurs de la III<sup>e</sup> République sont 14 et les représentants des conseils généraux 12.

## Les pouvoirs publics en 1944-1946

Comité français de libération nationale (Alger) présidé par le général de Gaulle	Assemblée consultative (Alger)
<b>Gouvernement provisoire de la République française (GPRF)</b> à Alger (juin 1944) puis à Paris (en août 1944), présidé par <b>le général de Gaulle (juin 1944-octobre 1945)</b> (gouvernement remanié le 9 sept. 1945)	Assemblée consultative (Paris)  21 octobre 1945 : élections législatives à <b>l'Assemblée nationale</b> et référendum décidant (96 % de oui) que la future assemblée sera <b>constituante</b>
Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), présidé par :  - <b>Le général de Gaulle</b> (novembre 1945-janvier 1946)  - <b>Félix Gouin (SFIO) (janvier-juin 1946)</b>  - <b>Georges Bidault (juin-décembre 1946)</b>	<b>1<sup>re</sup> Assemblée nationale</b> constituante (novembre 1945-juin 1946)  5 mai 1946 : Echec du référendum sur le 1 <sup>er</sup> projet de constitution (53 % de non) <b>Election de la 2<sup>e</sup> Assemblée nationale constituante</b> (juin-novembre 1946)  13 octobre 1946 : Adoption par référendum de la Constitution de la IV <sup>e</sup> République (53 % de oui). <b>Novembre 1946 : élections de l'Assemblée nationale</b>
<b>La IV<sup>e</sup> République</b> Installation de la IV <sup>e</sup> République par le gouvernement de transition présidé par Léon Blum (décembre 1946-janvier 1947) : <b>Vincent Auriol (SFIO) élu président de la République</b> nommé Paul Ramadier (SFIO) président du Conseil	Assemblée nationale et Conseil de la République (= Sénat)

## L'effacement des mouvements de Résistance

Les mouvements de Résistance ont, eux, échoué à garder leur unité :

- Le projet de Pierre Brossolette qui, en 1943, dans la Résistance, avait pensé à un regroupement dans un grand parti autour du général de Gaulle avait échoué.
- A la Libération, le CNR a disparu *de facto* : son président, Georges Bidault, est devenu ministre et a démissionné. Son remplaçant, Louis Saillant, n'avait pas le même prestige. Les *Milices patriotiques* que le CNR avait créées en mars 1944 furent dissoutes en octobre de la même année.
- Le MLN (mouvement de libération nationale, issu des MUR et de quelques mouvements de zone Nord) a refusé, en janvier 1945, par peur d'une hégémonie communiste, de fusionner avec le Front national - c'est le discours de Malraux qui a été décisif. Le MLN s'est alors divisé (UDSR, union démocratique et socialiste de la Résistance et union progressiste).

## Les résistants dans les partis politiques

Aussi, beaucoup de résistants sont-ils entrés - ou revenus - dans des partis politiques : Christian Pineau, de *Libération* à la SFIO, Bidault, du Front national au MRP, de Menthon et Teitgen de *Combat* au MRP, Chaban-Delmas au Parti radical, Pleven et Soustelle à l'UDSR, Emmanuel d'Astier de *Libération* à l'union progressiste, proche du PC. Les membres du Front national affichent davantage leur appartenance au PC.

## L'attitude du PC et de la CGT

Les réformes se font dans un esprit « d'unanimité nationale » : le PC soutient les réformes et la CGT (Confédération générale du travail), proche du PC, participe à la « bataille de la productivité » : en septembre 1944, Benoît Frachon définit les grandes tâches de la CGT et lance la bataille de la production en la liant à la satisfaction des revendications ouvrières. En 1945, Maurice Thorez, le secrétaire général du PCF rentré d'URSS <sup>16</sup> et devenu ministre s'exclame : « Travaillez, travaillez, travaillez » et « retrousses vos manches ». Les communistes veulent montrer leur capacité à gouverner. Ils n'ont pas - au moins dans l'immédiat - le projet de prendre le pouvoir. Le but de de Gaulle, de son côté, est « de réintégrer les communistes dans la nation » et d'éviter à l'avenir, par des réformes sociales, les tensions génératrices de grèves qui affaiblissent la France.

## 2/ Les résistants deviennent ministres

Les hommes qui gouvernent et mettent en œuvre les réformes sont des hommes issus de la Résistance et de la France libre. Parmi eux, on trouve les deux ministres successifs de l'économie, Pierre Mendès France - qui fut un aviateur de la France libre - et René Pleven, l'un des premiers Français libres de 1940 ; Aimé Lepercq, ingénieur des Mines, l'un des rédacteurs, dans la Résistance, des *Cahiers* de l'OCM (Organisation civile et militaire), ministre des Finances en 1944 (il meurt dans un accident de voiture), François Billoux, qui représente la Résistance communiste, ministre de la Santé publique ; François Tanguy-Prigent, l'un des 80 parlementaires de 1940 qui ont refusé de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, membre du mouvement Libération-Nord et de la SFIO, ministre de l'Agriculture, est à l'origine de la réforme des baux ruraux. Alexandre Parodi, ancien délégué du général de Gaulle en France occupée (l'un des successeurs de Jean Moulin à ce poste) est ministre du Travail et de la Sécurité sociale et lui succèdent Daniel Mayer, responsable du Parti socialiste clandestin et l'un des rédacteurs du programme du CNR, et Ambroise Croizat (PC), un ouvrier métallurgiste qui avait représenté la CGT à l'Assemblée consultative d'Alger. François de Menthon, l'un des chefs de *Combat*, puis Pierre-Henri Teitgen, lui aussi de *Combat*, sont ministres de la Justice.

---

<sup>16</sup> Son retour est autorisé le jour même (octobre 1944) où les milices patriotiques sont dissoutes...

### **3/ Les résistants préparent et appliquent les réformes**

Les ministres ont été assistés de hauts fonctionnaires ou de personnalités qui ont souvent joué un rôle important dans la préparation technique des réformes. Prenons l'exemple de la mise en œuvre de la Sécurité sociale et la nouvelle politique de la santé et de la solidarité. Plusieurs hommes ont joué un rôle important :

- Pierre Laroque est un jeune conseiller d'Etat, révoqué en octobre 1940 au nom des lois raciales de Vichy. Membre du mouvement *Combat* à Lyon, il a rejoint Londres en 1943 et combattu dans les rangs des Forces françaises combattantes. En 1944, rentré en France, il prend alors une part considérable dans la rédaction des ordonnances fondant et organisant la Sécurité sociale dont il est le directeur de 1944 à 1951.

- Deux secrétaires de la CGT, Georges Buisson et Henri Raynaud, membres du cabinet d'Ambroise Croizat, ont joué aussi un rôle important dans la préparation des ordonnances de la Sécurité sociale. Dans le domaine de la santé (et donc aussi de la Sécurité sociale), deux médecins résistants jouent un rôle considérable : le professeur Louis Pasteur Vallery-Radot - petit-fils de Pasteur - qui a dirigé le service médical clandestin de la Résistance, est en 1944 secrétaire général du ministère de la Santé : le professeur Robert Debré, président du *Front national des médecins*, joue un rôle de conseiller pour la nouvelle définition du rôle des médecins hospitaliers.

Dans le domaine industriel, à la tête de la Régie nationale Renault, est placé Pierre Lefaucheur (1898-1955), un ingénieur qui a été l'un des chefs de l'OCM, compagnon de la Libération, déporté à Buchenwald, qui relance Renault avec le « coup de génie » du lancement de la 4 CV (puis de la « dauphine »).

On a assisté, au total, à un rajeunissement considérable du personnel dirigeant : Daniel Mayer, Pierre Laroque, René Pleven, Pierre Mendès France, Alexandre Parodi ont, en 1944, entre 35 et 43 ans. De Gaulle n'a d'ailleurs en 1944 que 54 ans, ce qui aujourd'hui paraîtrait relativement jeune pour un chef de l'Etat ou de gouvernement, fut-il provisoire. La Troisième République avait été, au contraire, un régime vieillissant, parce que toute une génération avait été décimée par la guerre de 1914-1918.

### **4/ Les difficultés et les problèmes de 1944-1945**

Pour apprécier la difficulté de la mise en œuvre de ce chantier des réformes politiques, économiques et sociales dont nous allons parler, il faut se rappeler que le gouvernement doit, en même temps, imposer son autorité (ce sont les voyages du général de Gaulle en province pour soutenir l'action des commissaires de la République), assurer le redémarrage de l'économie et le ravitaillement du pays (les tickets de rationnement ont existé jusqu'en 1949), contrôler et encadrer l'épuration - le « châtement des traîtres » -, préparer et assurer - en 1945 - le retour des prisonniers, des STO et des déportés.

Surtout, la guerre n'était pas finie et, pour rappeler la priorité de participation du pays à la lutte armée, de Gaulle s'installe en août 1944 au ministère de la Guerre, rue Saint-Dominique. Le territoire national est certes presque entièrement libéré dès la fin de septembre 1944 (sauf la poche de Colmar et les ports de l'Atlantique) mais la guerre continue jusqu'au 8 mai 1945 (jusqu'en septembre dans le Pacifique) : 1 300 000 Français sont sous les drapeaux, la plupart ont été engagés dans la campagne d'Allemagne. Il a fallu faire l'amalgame entre les FFI et les soldats de la 1<sup>re</sup> armée (de Lattre), de l'armée d'Italie (Juin) et de la 2<sup>e</sup> DB (Leclerc). 1 million de prisonniers (ils avaient été 1,6 millions transférés en Allemagne en 1940), 600 000 requis du STO et les déportés ne sont pas rentrés. Ces hommes manquent au relèvement économique du pays.

## **II/ Les réformes politiques**

### **1/ Le rétablissement de la République et de l'indépendance nationale**

Le CNR, dans son programme, affirme la nécessité de rétablir la République et « l'indépendance politique et économique de la nation, de « rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa *mission universelle* » et de « veiller au châtement des traîtres ».

- Le gouvernement installe des pouvoirs provisoires issus de la Résistance : on a ainsi prévu la nomination des commissaires de la République dotés de véritables pouvoirs de proconsuls (désignés par le CGE et Michel Debré), celles des préfets, l'installation des CDL et CLL. Le préalable est le refus de l'installation d'une autorité américaine d'occupation, l'AMGOT, gouvernement militaire allié des territoires occupés, dont l'installation était prévue et qui, constituée par des officiers américains et britanniques, aurait été chargée, pendant un an, d'administrer les territoires libérés en attendant l'établissement de gouvernement français « légitime », c'est-à-dire élu par le peuple.

Grâce à cette participation à la lutte contre l'Allemagne, la France retrouve son « rang » : certes, elle n'est pas à Yalta. Mais elle a participé à la libération du territoire et de Gaule le martèle constamment dans ses discours (« Paris, Paris libéré par lui-même ») ; le général de Lattre de Tassigny signe la capitulation allemande, le général Leclerc la capitulation japonaise ; la France a un siège au conseil de sécurité de l'ONU et obtient une zone d'occupation en Allemagne.

- Il faut rétablir la démocratie et « rendre la parole au peuple français » : en avril-mai 1945, ce sont les élections municipales. Le 21 octobre 1945, eurent lieu simultanément l'élection de députés et un référendum : l'Assemblée élue sera-t-elle constituante ? oui à 96 %. Les débats des deux assemblées constituantes aboutirent finalement en 1946 à l'installation de la IV<sup>e</sup> République qui était un régime démocratique mais qui a souffert ensuite du mauvais fonctionnement d'un régime parlementaire qui s'est révélé, en fait, impuissant à la fois par suite des mécanismes institutionnels prévus (le « régime des partis », de Gaule) mais aussi par l'hostilité au régime du PC et du RPF (Rassemblement du peuple français, gaulliste).

- L'épuration : le souci des résistants (de Menthon) fut, bien avant la Libération, de mettre en place des tribunaux qui rendraient une justice rapide mais régulière : la Haute Cour de justice, les cours de justice et les cours martiales prononcèrent des milliers de jugement (150 000 dossiers instruits). 3 500 peines de mort furent prononcées. Un peu plus de 1 500 condamnés à mort (dont Laval et Darnand) furent exécutés après jugement. De Gaule gracia plus de 2 000 condamnés à mort (dont le maréchal Pétain). Mais l'épuration « sauvage » avait fait, dans les semaines qui suivirent la Libération, environ 10 000 à 11 000 morts, exécutés sans jugement. Il faut ajouter plusieurs milliers de peines de prison et d'indignité nationale [des lois d'amnistie sont votées en 1951 et 1953]. Contrairement à ce qui a été dit, l'épuration a donc bien eu lieu, avec cependant des différences de traitement : l'épuration « sauvage » a été plus dure que l'épuration judiciaire ; l'épuration de 1944 a été plus dure que celle de 1946 ou 1947. Les politiques, les miliciens les journalistes et les intellectuels ont été durement frappés, plus que les hauts fonctionnaires et les milieux d'affaires.

### **2/ Le rétablissement des libertés**

Le texte du programme du CNR déclarait vouloir le rétablissement des libertés et « l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ».

Les lois « liberticides » de Vichy sont jugées illégitimes et sont abolies collectivement. Les lois de la III<sup>e</sup> République qui avaient été supprimées sont rétablies (loi sur la liberté de la presse, loi de 1901 sur les associations). Une nouvelle constitution - celle de la IV<sup>e</sup> République - est adoptée en octobre 1946. Son préambule affirme son attachement à la Déclaration des droits de l'homme et du

citoyen de 1789 et proclame de nouveaux droits constitutionnels, « particulièrement nécessaires à notre temps » principalement des droits économiques et sociaux. Citons :

- L'égalité des hommes et des femmes ;
- le droit d'asile pour tout homme persécuté « en raison de son action en faveur de la liberté » ;
- le droit de se syndiquer et « d'adhérer au syndicat de son choix » ;
- le droit de grève ;
- « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » ;
- la non-discrimination dans le travail ;
- le droit de participer à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

La Constitution de la V<sup>e</sup> République (1958) a consacré ce texte en l'incorporant dans son propre préambule, qui conserve donc sa valeur constitutionnelle. Elle s'impose particulièrement aux pouvoirs publics, depuis la définition en 1971 par le Conseil constitutionnel d'un « Bloc de constitutionnalité » comprenant la constitution elle-même, tous les textes auxquels elle fait référence et la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Ce texte est très important car il peut être invoqué au point de vue juridique ou pour contester la constitutionnalité d'une loi.

### **3/ De grandes réformes pour la République**

Dans la République restaurée, signalons aussi quelques autres grandes réformes politiques importantes :

#### **Le droit de vote pour les femmes**

Le suffrage devient vraiment universel puisque le droit de vote des femmes, dont le principe avait été voté (mars 1944) par l'assemblée consultative d'Alger, est établi par l'ordonnance du 11 avril 1944. La participation des femmes à la Résistance a été décisive. Les femmes votent pour la 1<sup>re</sup> fois en avril-mai 1945. La loi d'août 1945 donne aussi le droit de vote aux militaires de carrière.

#### **Le statut général de la fonction publique (élaboré par Thorez, ministre d'Etat, 1946)**

Jusqu'en 1945, les règles relatives à la fonction publique étaient fixées par les statuts particuliers de chaque ministère. Après la défaite de juin 1940, le régime de Vichy avait adopté des lois discriminatoires : l'accès aux fonctions publiques et à diverses professions, était interdit aux Juifs et aux personnes récemment naturalisées. Mais les mesures discriminatoires avaient également touché les femmes, dans le but de favoriser le retour ou le maintien de la femme au foyer (loi de 1940 sur l'incapacité générale d'admission des femmes mariées aux emplois publics).

Le nouveau statut de 1946 fixe les garanties fondamentales des fonctionnaires :

- l'égal accès à la fonction publique (le primat du concours ouvert à tous, et en particulier aux femmes) ;
- la liberté d'opinion et le droit de grève des fonctionnaires (sauf les policiers et les gardiens de prison) ;
- la liberté d'expression, en dehors du service, liberté cependant limitée par le devoir de réserve ; l'obligation absolue de neutralité dans le cadre de l'exécution de leur mission ;
- l'établissement de commissions paritaires pour la gestion des carrières.

#### **Une Ecole pour les serviteurs de la République**

En octobre 1945 une ordonnance crée l'ENA (Ecole nationale d'administration), issue d'un projet élaboré par Michel Debré et Emmanuel Monick et mise en place par le ministre d'Etat chargé de la fonction publique Maurice Thorez. Elle a pour but d'ouvrir le recrutement, de mieux former et d'unifier la haute fonction publique, jusque-là recrutée par chaque ministère, avec un quasi-

monopole de l'Ecole libre des sciences politiques. Même si on a dénoncé plus tard le caractère technocratique et élitiste de l'institution, elle représente alors une volonté d'ouverture et de meilleure formation des élèves hauts fonctionnaires.

Au total se met en place une fonction publique républicaine, compétente et plus indépendante. Les procès de la Libération affirment, en effet, au même moment, que le devoir moral d'un fonctionnaire - et d'un citoyen - peut être de désobéir à un ordre illégitime.

### **Des instituts pour mieux gérer la politique démographique et économique**

Le gouvernement se donne les moyens statistiques de piloter sa politique économique, sociale et familiale en créant l'INED et l'INSEE, instituts dont l'indépendance est statutairement garantie.

L'Institut national des études démographiques (INED) a été créé en octobre 1945, à l'initiative du grand pédiatre Robert Debré qui avait transmis en janvier 1944 au CFLN d'Alger un rapport sur la démographie française et la nécessité de bien connaître les réalités démographiques pour mener une véritable politique familiale. Le général de Gaulle confie la direction du nouvel institut à Alfred Sauvy, auteur en 1938 des premières mesures de soutien à la natalité en tant que conseiller du président du Conseil Paul Reynaud.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), créé en 1946, est chargé de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des statistiques officielles en France : comptabilité nationale, recensements, calcul des indices de la production nationale et du PIB (Produit intérieur brut), calcul du taux de chômage.

### **Le statut de la presse**

La presse de la Collaboration, stipendiée par l'Occupant, est sanctionnée sans ménagement : ses titres disparaissent, ses locaux et son matériel sont confiés aux journaux de la Résistance. Il y a un véritable foisonnement de journaux. Un statut de la presse tente de mettre les journaux à l'abri des puissances d'argent et d'obliger les directions à la transparence institutionnelle (un directeur de publication) et financière.

### **La réforme pénitentiaire**

Les résistants avaient connu la prison. La commission dirigée par un magistrat, Paul Amor, est à l'origine de la réforme pénitentiaire de 1946 qui affirme de nouveaux principes : l'administration pénitentiaire passe sous l'autorité du ministère de la Justice (et non plus de l'Intérieur). L'amendement et le reclassement social du condamné doivent être préparés pendant l'exécution de la peine privative de liberté. Le traitement infligé au détenu doit être humain, « exempt de vexations » et « doit tendre principalement à son instruction générale et professionnelle » qui faciliteront son reclassement. C'est aussi la fin des maisons de correction, véritables « bagnes d'enfants » et des bagnes militaires (« Biribi »). Mais les prisons sont pleines (30 000 prisonniers politiques : collaborateurs) et les moyens manquent pour appliquer la réforme.

## **III/ Les réformes économiques et sociales**

### **1/ Les choix économiques et sociaux**

Le texte du programme du CNR annonçait « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale », « une organisation rationnelle de l'économie », « l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat » et « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée ».

Au nom du gouvernement provisoire, de Gaulle déclare le 12 septembre 1944 en présence du gouvernement et des grands corps de l'Etat réunis au palais de Chaillot : « Tout en assurant à tous le

maximum de libertés et tout en favorisant en toute matière *l'esprit d'entreprise*, la France veut faire en sorte que [...] les grandes sources de la richesse commune soient exploitées et dirigées non point pour le profit de quelques-uns, mais pour l'avantage de tous, que les coalitions d'intérêts qui ont tant pesé sur la condition des hommes et sur la politique même de l'Etat soient abolies une fois pour toutes. »

Les grandes mesures de 1944-1945 ont ainsi été prises en un peu plus d'un an et demi dans le cadre d'une vision générale de l'économie qui a privilégié le rôle de l'Etat et, dans le domaine social, de *l'Etat-Providence* organisant la solidarité nationale.

Ces réformes se sont faites avec le sentiment souvent enthousiaste qu'une révolution était en train de se produire pour changer la société, même s'il y a un clivage entre les partisans des réformes dans le cadre du système et ceux qui veulent déclencher un processus révolutionnaire (problème de l'ampleur des nationalisations), et même si un certain désenchantement va bientôt apparaître par suite des difficultés de la vie quotidienne (inflation et restrictions).

Il y a aussi des divergences à l'intérieur du gouvernement entre ceux qui veulent aller plus loin, par exemple dans le domaine des nationalisations (le PC) et ceux qui sont réticents devant leur ampleur. Autre divergence : la politique monétaire. En effet, si l'inflation permet à l'Etat de combler son déficit budgétaire et de payer plus facilement ses dettes, elle affaiblit la monnaie et provoque une course entre les prix et les salaires. Le ministre de l'Economie, Pierre Mendès France, préconise la rigueur et l'austérité (il vaut mieux « se serrer la ceinture » pour redresser le franc et repartir sur de bonnes bases financières). Le ministre des Finances, René Pleven, lui, est favorable à une politique plus souple : il pense que les Français ne supporteront pas d'avoir encore des restrictions. De Gaulle choisit la politique de Pleven et Mendès France démissionne. Cette politique a pour conséquence la poursuite de l'inflation. Mais elle a permis au début d'aider l'Etat à payer ses investissements et à éviter des mouvements sociaux car elle supposait le blocage des salaires.

Mais, au total, le gouvernement a gagné la « bataille de la production », (le développement économique est facilité un peu plus tard par le plan Marshall). Le Parti communiste milite pour cette bataille de la production.

## **2/ Les nationalisations**

A la Libération, quatre vagues de nationalisation se succèdent entre septembre 1944 et avril 1946. L'assemblée constituante fait pression à plusieurs reprises pour accélérer la réalisation des nationalisations : interventions auprès de de Gaulle de Daniel Mayer puis de Jacques Duclos ; vote d'un ordre du jour par l'Assemblée faisant référence, à la demande d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, au programme du CNR). Le patronat n'a guère les moyens de s'y opposer : il essaie de faire oublier qu'il a, dans l'ensemble, soutenu Vichy. De Gaulle considère d'ailleurs que les « élites économiques » ont trahi le pays. Recevant en 1944 les représentants du nouveau CNPF (Conseil national du patronat français), qui vient d'être créé, il leur dit : « Je n'ai pas vu beaucoup d'entre vous à Londres. » Il ajoute, goguenard : « Il est vrai que, vous, vous n'êtes pas en prison » (sous-entendu : comme Louis Renault ou Marius Berliet). Humour qui ne dut pas être du goût de tous...

Quel est le bilan de ces nationalisations ?

- Nationalisation des ressources énergétiques et création des Charbonnages de France, d'EDF et de GDF, création du Commissariat à l'énergie atomique ;
- nationalisation des usines Renault. C'est la seule « nationalisation sanction ». La nationalisation de Berliet, décidée par Yves Farge, commissaire de la République à Lyon, a été annulée par le Conseil d'Etat en 1949 ;
- nationalisation d'une partie des transports : Marine marchande (Messageries maritimes) et Air France. Cette dernière avait été fondée en 1933 par la fusion de quatre compagnies en une société dans laquelle l'Etat détenait 25 % des actions. En juin 1945, l'aviation civile française fut

entièrement nationalisée et Air France devient alors propriété de l'État. Nationalisation aussi d'une partie de l'industrie aéronautique (SNECMA<sup>17</sup>, ex-Gnome et Rhône) ;

- nationalisation de la Banque de France (« banque des banques » et banque d'émission de la monnaie) et des quatre plus grandes banques de dépôt : (Crédit lyonnais, Société générale, Comptoir national d'escompte de Paris et BNCI, Banque nationale du commerce et de l'industrie) pour mieux contrôler le crédit et l'orientation de l'économie. L'État a donc pris en main l'essentiel du crédit. Pendant une vingtaine d'années, les banques nationalisées se consacrent à la collecte de l'épargne et participent, en soutenant le Trésor public, au financement de la modernisation de l'économie.

- nationalisation des 15 plus grandes compagnies d'assurances.

Au total, les nationalisations concernent 600 000 salariés.

### **3/ La planification « à la française »**

Le gouvernement met en œuvre, dès 1944, une « planification à la française ». Jean Monnet joue dans cette affaire le rôle principal. Avant d'être l'un des « pères de l'Europe » (président de la CECA, Communauté européenne du charbon et de l'acier), Jean Monnet fut le premier commissaire au Plan. De Gaulle, pourtant, était réservé à l'égard du personnage : il lui reprochait d'avoir été l'un des conseillers du général Giraud et d'être trop favorable aux Américains. Mais il appréciait son goût de l'innovation et son sens de l'analyse économique et en avait fait un commissaire (ministre) de son gouvernement à Alger en 1943. Jean Monnet était favorable à une planification prospective, incitative et très souple. Rien de commun avec la planification à la soviétique et ses méthodes autoritaires. Le but est d'insuffler du dynamisme, pas d'imposer des objectifs.

A la Libération, Jean Monnet est chargé d'abord **d'évaluer les besoins de l'économie** française et de proposer des orientations et des priorités. Il devient le premier commissaire au Plan lorsque cet organisme est créé le 3 janvier 1946 et le reste jusqu'en 1952. Il est rattaché directement au chef du gouvernement. Le travail de ses services consiste à étudier la situation, à mettre en évidence les priorités, à évaluer les volumes de production souhaitables, à lancer les discussions sur les moyens de les mettre en œuvre. Une fois le projet de plan établi, il devra être voté par le Parlement (« l'ardente obligation du plan », dit plus tard de Gaulle, 1960). En janvier 1947, après de longs entretiens avec près d'un millier de personnes (patrons, syndicalistes et fonctionnaires), un projet de plan est présenté au gouvernement [alors dirigé par Léon Blum, fin 1946]. Ce plan est soutenu par tous les syndicats ouvriers (CGT, CFTC), les syndicats agricoles et le CNPF. Le 1<sup>er</sup> Plan couvre la période 1947-1953 (Plan Monnet). Il se donne pour objectifs la reconstitution des industries de base (énergie, moyens de communication, métallurgie) et de développer la recherche. Les objectifs furent largement atteints.

## **4/ Les réformes sociales**

### **a/ La création des comités d'entreprise (février 1945 et mai 1946)**

L'institution des comités d'entreprise avait été prévue par le programme du CNR. Elle fut instituée comme une obligation par l'ordonnance de février 1945 (corrigée par la loi de mai 1946). Notons que les faits avaient précédé le droit et que de multiples initiatives avaient été prises dans les entreprises en août et septembre 1944 sous l'impulsion des comités locaux de Libération. Les comités s'étaient constitués sous des noms différents : les uns étaient des comités patriotiques d'entreprise, d'autres des comités à la production et d'autres des comités de gestion. Les lois de 1945 et 1946 prévoient que, dans toutes les entreprises de 50 salariés et plus, des comités d'entreprises sont créés et détiennent des attributions à la fois sociales et économiques.

---

<sup>17</sup> Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation, intégrée depuis 2005 dans le groupe SAFRAN.

Les membres du comité d'entreprise sont élus pour une période de 2 ou 4 ans par tous les salariés de l'entreprise âgés de plus de 16 ans et ayant au moins 3 mois d'ancienneté. Le mandat de leurs membres est renouvelable.

La composition du comité d'entreprise en France est tripartite :

- Le CE est composé du chef d'entreprise, qui occupe de droit la place de président. Il réunit le CE et fixe l'ordre du jour avec le secrétaire du comité d'entreprise ;
- Les représentants du personnel sont élus par les salariés ;
- Les représentants des syndicats ayant des élus de leur étiquette au comité d'entreprise.

Le CE dispose d'un local et du matériel mis à disposition par l'entreprise. L'employeur doit lui verser une subvention de fonctionnement au moins égale à 1 % (0,2 % en 1945) de la masse salariale brute. Il donne son avis sur les décisions importantes de la vie de l'entreprise et a accès aux comptes. Le CE est le seul compétent pour les activités sociales et culturelles. La création des CE eut un grand retentissement. Elle effraya beaucoup le patronat qui craignait que de véritables « soviets » ne s'installent dans l'entreprise. En fait les CE ont surtout joué un rôle social et culturel et n'ont peut-être pas assez fait jouer leurs droits dans le domaine décisionnel.

## **b/ La Sécurité sociale**

La création de la Sécurité sociale est sans doute l'une des réformes les plus importantes de la Libération. La Sécurité sociale n'est pas, cependant, née *ex nihilo* : elle est l'héritière des 33 « assurances sociales » qui avaient été créées par les lois de 1928 et 1930. Mais le système de protection sociale antérieur restait fragmentaire et incomplet, avec une multitude de régimes ; les salariés ne participaient pas à son fonctionnement.

La Sécurité sociale est organisée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 et par la loi du 22 mai 1946. Ces mesures furent précédées de multiples discussions avec les syndicats, le patronat, les mutuelles, les caisses existantes d'assurances sociales et de retraite. Les problèmes étaient multiples : n'y avait-il pas un risque d'étatisation voire « d'organisation totalitaire » ? le régime devait-il être général ou comporter des « régimes spéciaux » ? la médecine resterait-elle libérale ? Les retraites seraient-elles financées par capitalisation ou par répartition ? Que deviendraient les mutuelles ? Quelles places tiendraient les syndicats (réticences de la CFTC qui craignait la force de la CGT).

La principale disposition consista dans la mise en place d'un système unique pour la gestion des grands risques sociaux, adossée à une caisse unique par circonscription. C'est donc, au total, un régime unifié et structuré qui s'installe.

Création d'une caisse unique de Sécurité sociale avec les 4 branches du régime général :

- la branche maladie (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), est représentée au niveau régional par les CRAM, et au niveau local par les CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie). Elle couvre une grande partie des risques maladie, accident du travail ou maladie professionnelle, maternité ; la Caisse nationale (CNAMTS) comprend aussi un secteur médical et un secteur social ;
- la branche famille (Caisse nationale des allocations familiales) CNAF, et ses organismes locaux (les CAF) ;
- la branche vieillesse (Caisse nationale d'assurance vieillesse) et ses organismes locaux : un système de retraites par répartition est adopté ;
- la branche recouvrement (Agence centrale des organismes de sécurité sociale ACOSS, et ses organismes locaux, les URSSAF, Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales).

Le système était destiné à devenir général mais les professions agricoles conservent leurs institutions spécifiques dans le cadre de la mutualité sociale agricole. Les salariés des régimes spéciaux refusent de s'intégrer dans le régime général et conservent leurs régimes spécifiques

(fonctionnaires, marins, cheminots, mineurs etc.). La généralisation de la couverture à toute la population fut ensuite poursuivie avec des étapes - dont l'étude n'entre pas dans les limites chronologiques de notre sujet.

Le financement du système est assuré par les cotisations des employeurs et des salariés. Il est géré par l'ensemble des partenaires sociaux (syndicats et patronat).

### **c/ La réforme des baux ruraux**

L'un des problèmes du monde agricole avait toujours été la situation souvent précaire des fermiers et des métayers qui dépendaient étroitement de leurs propriétaires. A la veille de la guerre, 21 % des agriculteurs étaient des fermiers et 5 % de métayers.

- Les lois sur les baux ruraux établissent des baux d'au moins 9 ans, renouvelables.
- Le montant du loyer des terres et des bâtiments, est fixé par arrêté préfectoral et revalorisé tous les ans en fonction des prix agricoles. La part du propriétaire dans le système du métayage passe de la moitié à un tiers.
- Un droit de préemption est établi en cas de vente des biens par le propriétaire : le locataire dispose alors d'une priorité d'achat.

### **5/ Une nouvelle politique familiale**

Le développement des Allocations familiales marque la mise en œuvre d'une véritable politique familiale, d'ailleurs commencée entre les deux guerres (code de la famille en 1939) et sous le régime de Vichy (allocation de salaire unique). Les esprits avaient évolué : la France, pays malthusien qui avait été le premier en Europe à réduire ses naissances et qui avait été « saigné » par les deux guerres mondiales, comprit la nécessité d'une véritable politique familiale : idée que les jeunes sont les producteurs et les consommateurs de demain, qu'ils sont l'avenir du pays. Il y a là un véritable changement de mentalité.

Les prestations familiales furent privilégiées : fin 1944 et en 1945, le Gouvernement provisoire parvint à les revaloriser assez pour compenser la hausse des prix, puis la loi d'août 1946 majora fortement le montant des prestations existantes et instaura des allocations prénatales. En 1948, le dispositif fut complété par la création d'une allocation logement, qui était alors exclusivement réservée aux familles. Enfin, l'aspect fiscal ne doit pas être oublié : la loi de Finances de décembre 1945 instaura le quotient familial. Pierre Laroque fut à l'origine de ce dispositif qui tient compte du nombre d'enfants dans l'établissement de l'assiette de l'impôt de chaque foyer fiscal.

Le bilan de cette politique familiale :

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Avant la guerre, la France avait connu une longue stagnation démographique : en 1900, 40,7 millions d'habitants ; en 1939, 41,5 millions d'habitants ; en 1945, 39,7 millions ; en 1946, 40,2 millions. Le baby boom commence dès 1944 - signe de confiance en l'avenir. La population passe alors à 45 millions à la fin des années 1950.

Les mariages : 274 000 en 1938 ; 517 000 en 1946. Il y a certes un phénomène de « rattrapage » mais le nombre de mariages se maintient ensuite (1945-1950) à un niveau supérieur à 400 000 mariages annuels.

- Le taux de natalité augmente : 15 ‰ en 1939, 21 ‰ en 1946-1950, 19 ‰ ensuite jusqu'en 1974 environ. Le nombre des naissances reste dans ces années-là supérieur à 800 000 par an (600 000 en 1938). C'est le *baby boom*. La France prend alors un sacré coup de jeune !
- De son côté la mortalité tombe de 16 ‰ en 1936 à 12,6 ‰ en 1955 (la médecine a fait des progrès - la révolution des antibiotiques – et, avec la Sécurité sociale, on se soigne mieux).

La reprise de la natalité, bien loin de nuire à la résurrection de l'économie française, en fut un facteur important, en renouvelant les générations, renouvellement nécessaire pour l'emploi et les

retraite, en créant de nouveaux besoins qui ont stimulé l'économie. Les Français firent des enfants, travaillèrent dur : le baby boom accompagna les « 30 Glorieuses ».

## **Pour conclure**

Dès 1941 et 1942, les résistants avaient affirmé, au-delà de leur volonté de libérer la patrie, la nécessité des réformes. Ils ont commencé à définir ces réformes et à les mettre à l'étude. Le Conseil national de la Résistance a rassemblé dans un même faisceau toutes les propositions et leur a donné la cohérence nécessaire pour en faire le socle d'une société nouvelle. Le gouvernement provisoire a mis en œuvre à la Libération la plupart de ces réformes. Il n'est pas si fréquent, en politique, que des promesses - ou au moins une grande partie d'entre elles - soient tenues.

Les résistants avaient fait à la fois le choix de l'insurrection et de la solidarité. Ils ont su d'abord rendre à la France son honneur et sa place, rétablir la démocratie - pourtant jugée *dépassée* en 1940 - donner l'impulsion nécessaire pour transformer le pays. Certes, tout n'a pas réussi dans l'après-guerre : certaines réformes ont été mal appliquées (la réforme des prisons) ou sont restées mort-nées (la réforme de l'Education nationale prévue par le plan Langevin-Wallon) ; les institutions de la IV<sup>e</sup> République ont mal fonctionné et la décolonisation, annoncée elle aussi dans le programme du CNR, s'est faite dans le sang et les larmes. Mais les « Trente Glorieuses » et le « baby boom » commençaient. La France, en 1944, était pourtant ruinée par la guerre. Les réformes, faites au milieu des difficultés de la Libération, ont permis en partie de la remettre debout.

Le rappel des réformes de 1944-1945 nous invite, non pas à faire du programme du CNR un texte auquel on ne pourrait pas toucher, mais à faire preuve, comme les résistants de 1944, d'imagination et de générosité pour « inventer l'avenir ». A nous de nous inspirer de la démarche des résistants, pour réfléchir à des réformes de notre temps en sachant que les hommes sont les acteurs de leur propre Histoire et que la démocratie c'est aussi de ne pas renoncer à ce rôle.

Troisième soirée : lundi 19 octobre 2009  
Actualité du programme  
du Conseil national de la Résistance

## **Mort annoncée des avancées sociales portées par le programme du Conseil national de la Résistance ?**

**Bernard Teper**  
membre du Conseil Scientifique d'ATTAC  
secrétaire national de l'UFAL,

Texte rédigé avec les notes prises lors de la soirée et les écrits fournis par Bernard Teper

### **Les dirigeants du monde ne se trompent pas d'adversaires et pratiquent la lutte des classes**

Il est de bon ton pour les « belles âmes » ou les « charlatans sociaux »<sup>18</sup> de considérer qu'il n'y a pas d'actualité aux principes du programme du Conseil national de la Résistance (CNR).

Pourtant, certains ne s'y trompent pas et ciblent principalement ce programme dans leur politique comme pour l'un d'entre eux, Denis Kessler, ancien numéro deux du MEDEF, ancien président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et actuellement président d'une des principales sociétés de réassurance (la SCOR).

Le texte qui suit est issu de la revue Challenge du 4 octobre 2007 où Denis Kessler répond à la question : « que fait le gouvernement ? Y a-t-il une logique dans son action ? ».

*Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !*

*... Le modèle social français est le pur produit du CNR. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie.*

*Les annonces successives de différentes réformes par le gouvernement peuvent sembler être un patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la Sécurité Sociale, paritarisme...*

*A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une réelle unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit, aujourd'hui, de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du CNR !*

*A l'époque se forge un pacte politique entre gaullistes et communistes. Ce programme est un compromis qui a permis aux premiers que la France ne devienne une démocratie populaire et, pour les seconds, d'obtenir des avancées - toujours qualifiées d'"historiques"- et de cristalliser dans des codes ou des statuts des positions politiques acquises.*

*Ce compromis, forgé à une période très chaude et particulière de notre histoire contemporaine (où les chars russes étaient à deux étapes du Tour de France, comme aurait dit le Général), se traduit par la création des caisses de Sécurité sociale, le statut de la fonction publique, l'importance du secteur public productif et la consécration des grandes entreprises françaises qui*

---

<sup>18</sup> Karl Marx écrivait en 1948 les charlatans sociaux de tout acabit voulaient, à l'aide d'un tas de panacées et avec toutes sortes de rapiécages, supprimer les misères sociales sans faire le moindre tort au capital et au profit...

*viennent d'être nationalisées, le conventionnement du marché du travail, la représentativité syndicale, les régimes complémentaires de retraite, etc ...*

*Cette "architecture" singulière a tenu tant bien que mal pendant plus d'un demi-siècle. Elle a même été renforcée, en 1981, à contresens de l'histoire, par le programme commun. Pourtant, elle est à l'évidence complètement dépassée, inefficace et datée. Elle ne permet plus à notre pays de s'adapter aux nouvelles exigences économiques, sociales et internationales. Elle se traduit par un décrochage de notre nation par rapport à pratiquement tous nos partenaires.*

*Le problème de notre pays est qu'il sanctifie ses institutions, qu'il leur donne une vocation éternelle, qu'il les "tabouise" en quelque sorte. Si bien que lorsqu'elles existent, quiconque essaie de les réformer apparaît animé d'une intention diabolique. Et nombreux sont ceux qui s'érigent en gardiens des temples sacrés, qui en tirent leur légitimité et leurs positions économique, sociale et politique. Et ceux qui s'attaquent à ces institutions d'après-guerre apparaissent sacrilèges.*

*Il a fallu attendre la chute du mur de Berlin, la quasi-disparition du Parti communiste, la relégation de la CGT dans quelques places fortes, l'essoufflement asthmatique du Parti socialiste... comme conditions nécessaires pour qu'on puisse envisager l'aggiornamento qui s'annonce.*

*Mais, cela ne suffisait pas. Il fallait aussi que le débat interne au sein du monde gaulliste soit tranché et que ceux qui croyaient pouvoir continuer à rafistoler sans cesse un modèle usé, devenu inadapté, laissent place à une nouvelle génération d'entrepreneurs politiques et sociaux. Désavouer les pères fondateurs n'est pas un problème qu'en psychanalyse.*

Force vive du MEDEF du temps du baron Antoine SEILLIERE, Denis Kessler a pu écrire un texte de cette teneur. L'axe principal de la droite néolibérale est de détruire tout ce qu'a construit le CNR.

A gauche, il n'est donc pas question de penser que le programme du CNR est obsolète. Le pour ou contre le programme du CNR est le cœur du débat politique d'aujourd'hui. D'où l'intérêt de mener des campagnes d'éducation populaire tournées vers l'action afin de recadrer tout cela.

## **Le consensus de Washington**

Pour comprendre pourquoi les dirigeants du monde mènent la politique actuelle, il faut voir dans quel monde nous vivons aujourd'hui. Il faut partir du déclenchement de la mondialisation néolibérale comme nouvelle phase du capitalisme après ce qu'on a improprement appelé "Les Trente Glorieuses" qui, en France, restent l'autre ombre portée du programme du CNR.

Toutes les réformes du CNR s'installent de 1944 à 1952 car le patronat (et l'Eglise catholique) sont à terre. Il y a, malgré tout, pendant 30 ans une poussée qui modifie la répartition des richesses (les économistes appellent cela la modification de la répartition de la valeur ajoutée <sup>19</sup>).

Après 1945, la répartition des richesses entre d'une part salaires directs et cotisations, et d'autre part profits se modifie au détriment de ces derniers.

Il en sera aussi jusqu'en 1982, c'est-à-dire pendant plus de 30 ans.

Les dirigeants, voyant le pourcentage de la part des profits diminuer, n'avaient pas le même avis que les travailleurs. Ils mirent en place une contre-révolution néolibérale par l'instauration d'une mondialisation néolibérale symbolisée par le "Consensus de Washington".

L'économiste John Williamson a créé la notion de "Consensus de Washington" en 1979. Sous ce terme, il a résumé tout ce qu'il considérait comme un consensus entre le Congrès des Etats-Unis, le FMI, la Banque mondiale et d'importantes "fabriques à penser". Tous les puissants de ce

---

<sup>19</sup> On peut, dans une première approximation, dire que la valeur ajoutée est la somme des richesses produites.

monde (dirigeants d'entreprises multinationales, organisations multilatérales comme l'OMC..., organisations régionales comme l'Union européenne..., les Etats du G7...) se rallient aux dix recommandations politiques qui "réforment" les économies en souffrance.

1. La discipline budgétaire.
2. L'acheminement des défenses publiques dans des directions qui promettent aussi bien une croissance économique qu'une répartition égale des revenus. Cela signifie que tout doit être utilisé pour une croissance économique en fonction du PIB même si ce dernier est critiquable (par exemple, une activité polluante crée du PIB, la dépollution aussi...).
3. Des réformes fiscales comportant des taux d'imposition maximaux peu élevés et une large assiette fiscale car les pauvres sont plus nombreux.
4. Une libéralisation des marchés financiers.
5. La création d'un cours du change stable et compétitif soit une libéralisation totale des produits financiers.
6. La libéralisation du commerce.
7. L'abolition des barrières à l'entrée sur le marché et la libéralisation des investissements directs étrangers (égalité de traitement entre les entreprises étrangères et celles du pays avec pour conséquence des investissements dans des pays où la main-d'œuvre est faible, sans développer ces pays)
8. La privatisation généralisée de toutes les activités humaines.
9. La déréglementation, notamment du travail et rien ne doit protéger les travailleurs.
10. La protection de la propriété privée.

Ces dix points sont une véritable arme de guerre de la contre-révolution néolibérale. Pourtant, on fait comme si cela n'existait pas malgré les conséquences sur l'ensemble du monde.

## **L'écroulement du communisme soviétique ouvre la voie au « turbocapitalisme »**

Pour la France, la grande partie de la déformation antisociale de la valeur ajoutée dont il a été question plus haut, s'est produite dans les années 80. Pendant les Trente Glorieuses, la part des salaires augmente et celle des profits diminue. Après le consensus de Washington, en 1982, le basculement a lieu. La part des salaires va baisser progressivement de 9,3 points de PIB, et celle des profits va augmenter du même montant, soit d'environ 178 milliards d'euros (valeur années 2000).

A la fin de la décennie 80, se produit un événement majeur, l'effondrement du communisme soviétique. Cet écroulement trouve sa genèse dans le fait que, sur le plan économique, ce système était incapable de rivaliser avec le capitalisme et qu'en plus, les peuples ne supportaient plus ce régime dictatorial. Donc, cet écroulement supprimait de facto l'adversaire principal des dirigeants du monde capitaliste.

N'ayant plus de frein, le capitalisme mondial pouvait alors mettre "le turbo" ! La finance internationale est totalement libéralisée. La « mondialisation » (terme consacré) est en cours.

ATTAC, en 1998, dénonce le dangereux dérapage du capitalisme financier et souligne le lien entre mondialisation et atteintes à la vie de tous les jours. Les luttes ne peuvent plus être seulement nationales.

Il aura fallu attendre près de 20 ans pour s'apercevoir de l'ampleur de l'attaque qui était lancée.

La déformation de la valeur ajoutée, souhaitée par les politiques néolibérales avait eu lieu. Cependant, la persistance de la lutte des classes, ainsi que la recherche effrénée de nouvelles opportunités pour la valorisation du capital exigeaient, pour les dirigeants du monde, une accélération de la politique néolibérale.

Quelques axes poursuivis :

- processus de privatisation et de marchandisation généralisé des activités humaines, ;
- harmonisation des systèmes de protection sociale par le bas ;
- maintien de la déformation de la valeur ajoutée ;
- alliance des néolibéraux et des intégrismes et communautarismes ethniques et religieux ;
- nouvelle gouvernance mondiale : patrons des firmes multinationales, associations multilatérales (OMC, Banque mondiale, FMI... entre autres), structures régionales (types Union européenne et administration étatsunienne...).

La phase actuelle du capitalisme ne peut être comprise qu'autour de l'ensemble de ces points. Par exemple, c'est bien parce que, dans cette période, tous les services publics appliquant le principe de solidarité<sup>20</sup> doivent disparaître, que les dirigeants du Monde remplacent le principe de solidarité par celui de charité pour les pauvres, engendrant donc l'alliance avec les intégrismes religieux et ethniques. 1979 symbolise cette nouvelle alliance lorsque la CIA forme et finance les talibans afghans contre le régime soutenu par les Soviétiques !

A ces caractéristiques, on pourrait en ajouter une autre plus actuelle, celle du réaménagement des territoires, de la démocratie et des institutions. En France, les propositions de Balladur accélèrent le mouvement et finalisent l'opération de décentralisation-recentralisation largement amorcée précédemment pour *in fine* centraliser ce qui intéresse la gouvernance mondiale et décentraliser *a contrario* ce qui ne l'intéresse plus. Le débat historique entre centralisateurs et décentralisateurs n'a, dès lors, plus aucun sens.

## **Actualité du programme du CNR**

Le programme du CNR reste une base sérieuse et indispensable pour un nouveau choix de société avec sa structure sociale, et ce, malgré le constat que nombre d'organisations politiques et syndicales lui aient, malheureusement, déjà tourné le dos. Ainsi, une partie de la gauche pense que l'évolution du capitalisme est inéluctable.

Bien évidemment, le monde a changé et il n'est pas sérieux d'imaginer appliquer concrètement le même programme. Mais les idées fondatrices de celui-ci restent.

### **Les grands principes politiques du CNR sont toujours d'actualité :**

- Stratégie à front large : le CNR était composé de l'ensemble des mouvements de Résistance (huit organisations), de six mouvements ou partis politiques et de deux syndicats (CGT et CFTC) ;
- Stratégie de résistance en même temps que celle de construction d'un nouveau monde ;

---

<sup>20</sup> A chacun selon des besoins et chacun doit y contribuer selon ses moyens. Avec ce principe, une cotisation ne peut pas dépendre d'une gestion par le risque maladie par exemple.

- Nouvelle constitution ;
  - Liberté de la presse ;
  - Démocratie économique et sociale impliquant "l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie" ;
  - "Retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques" ;
  - "Droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie" ;
  - "Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi" ;
  - Un "réajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine" ;
  - Un "plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat" ;
  - "Sécurité de l'emploi, réglementation des conditions d'embauche et de licenciement" ;
  - "Elévation et sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs... et par la réalisation d'un plan d'équipement rural" ;
  - "Possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui en auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une véritable élite, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires" ;
  - Rétablissement de la République et de l'indépendance nationale. Le CNR, dans son programme, affirme la nécessité de rétablir la République et "l'indépendance politique et économique de la nation", de "rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle". Sans doute faut-il, aujourd'hui, penser aussi à l'Europe et au Monde ;
  - Le texte du CNR déclarait vouloir, l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel largement oublié aujourd'hui (cf. Traité de Lisbonne, articles 39 et 40 du règlement des assemblées parlementaires, accord conventionnel hors du débat démocratique, etc.) ;
  - Inviolabilité du domicile et secret de la correspondance ; respect de la personne humaine ;
  - Nouveaux droits constitutionnels, "particulièrement nécessaires à notre temps", principalement des droits économiques et sociaux comme : l'égalité homme/femme, toujours pas réalisée, le droit d'asile pour tout homme persécuté "en raison de son action en faveur de la liberté", le droit de participer à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises, une nouvelle politique familiale solidaire...
- Tous ces principes énoncés dans le programme du CNR sont à reprendre pour l'actualiser car la droite est en train de les démolir, même si tout n'est pas achevé en ce qui concerne les privatisations (l'école, les hôpitaux publics, la Sécurité sociale...).

## **Il faut refaire le travail du CNR, aujourd'hui :**

1. Une assemblée constituante pourrait refaire une constitution en reprenant les trois conditions de Condorcet :
  - il faut que toutes les idées puissent être émises par l'intermédiaire de tous les canaux médiatiques à disposition ; tout un chacun a le droit de s'exprimer,
  - il faut qu'il y ait un débat raisonné lorsque toutes les idées sont émises,
  - le suffrage universel, seul, ne suffit pas car si des ignorants votent ce n'est pas la démocratie ; il faut que les citoyens aient pu entendre toutes les opinions et en débattent.
2. Pour la presse : il faut une presse indépendante des pouvoirs financiers et de l'Etat. Actuellement 85 % de la presse est aux mains de Dassault et Lagardère, deux marchands d'armes. Il faut trouver le moyen d'avoir une presse libre comme, par exemple, une presse financée par le public.
3. Une nouvelle démocratie économique et sociale : il faut que les principaux secteurs vitaux de l'économie soient nationalisés. Il faut faire participer les travailleurs à la direction de leur entreprise. Y a-t-il, aujourd'hui, une possibilité pour éviter les licenciements financiers ? L'idée des socio-libéraux (Dominique Strauss Khan : moraliser le capitalisme) n'empêche pas le rouleau compresseur d'avancer. Y a-t-il une autre possibilité pour inverser la vapeur que d'accroître la démocratie économique et sociale en la fondant sur la délibération, en rendant publiques les grandes entreprises vitales, en faisant participer les salariés à la direction des entreprises ?
4. Le droit au travail : on doit pouvoir donner du travail à tout le monde. Avec un chômage massif, on est aux antipodes de ce droit. Licencier permet, parfois (souvent), d'augmenter le taux de profit.
5. Augmentation du pouvoir d'achat qui baisse actuellement.
6. Protection sociale solidaire pour que chacun puisse vivre décemment (aujourd'hui, augmentation des inégalités sociales : 17 % des personnes renoncent aux soins pour raisons financières).
7. Rémunérer correctement les travailleurs de la terre : on fait le contraire aujourd'hui.
8. L'égalité des femmes : malgré l'attribution du droit de vote, on en est encore loin. Il faut repenser la politique familiale du CNR, non pas dans un sens nataliste, mais dans celui d'un féminisme.
9. L'école a comme fonction de permettre au citoyen de réfléchir par lui-même et de trouver un métier.
10. Défendre la République et promouvoir la Défense nationale : à partir du moment où il y a des élections, la France doit être indépendante. Aujourd'hui, dans un contexte de transfert de la souveraineté, il faut que le principe plus large applique le même principe de souveraineté. Par exemple : la Commission européenne n'est pas élue par les citoyens et une partie du pouvoir des députés français a été transférée à cette Commission. Suivant le programme du CNR, l'Europe qui se construit doit élire ses représentants. Par ailleurs, il faut aller plus loin dans l'impact des services publics sur la garde des enfants, les crèches, etc.

Bien sûr dans une économie globalisée, il faut des instruments pour réguler le marché au niveau adéquat, c'est-à-dire à un échelon international, voire mondial.

## **Avec l'évolution du monde depuis 1945, Que faut-il ajouter pour faire un manifeste Puis un programme pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?**

Aujourd'hui, il faut poursuivre l'actualisation des analyses et l'idée d'une globalisation des combats. L'émergence du Forum social mondial en est un exemple des plus intéressants, par ses aspects internationaux, par ses déclinaisons multiples avec les Forums sociaux locaux, et par la liberté et la richesse de ses échanges (« le désordre créateur » dont parle Patrick Viveret). Par exemple, le rajout d'éléments écologiques est indispensable, comme la recherche de nouvelles propositions liées au développement des forces productives.

Sans doute, il faut aussi aller plus loin quant à la démocratie tant politique que sociale et faire émerger les nouvelles solidarités nécessaires pour l'Europe et l'international. On ne peut construire une politique alternative sans un néoprotectionnisme, altruiste, écologique et social présenté ici succinctement.

Avec la mondialisation libérale et les délocalisations apparaissent de nouveaux problèmes. Selon les pays, le coût du travail est différent ; avec les délocalisations, des salariés des pays du Nord sont licenciés, et dans les pays du Sud, ils sont surexploités. Les inégalités s'aggravent tous azimuts.

Il existe des éléments de protection sociale et écologique dans les pays développés « du Nord » qu'il n'y a pas ou peu dans les pays « du Sud ». Le néoprotectionnisme proposé ici est différent du tout libéral qui tire les coûts salariaux à la baisse.

Il est différent aussi du protectionnisme de droite. Ce dernier renchérit les produits provenant des pays en voie de développement. La taxe perçue va au pays du centre (du Nord). On défavorise donc les pays de la périphérie (du Sud) et on favorise le maintien des rapports de production dans les pays du centre (du Nord).

Avec le néoprotectionnisme : un produit du pays de la périphérie va dans un pays du centre. A la frontière une taxe est prélevée selon le calcul suivant : le différentiel des salaires n'est pas pris en compte ; par contre, on taxe le différentiel de la protection écologique et sociale. Le produit de cette taxe va dans les pays du Sud pour financer le développement des protections sociale et écologique.

Ce protectionnisme harmonise donc les systèmes de protection par le haut. Chaque fois que la protection augmente, la taxe diminue entraînant le libre-échange entre pays de protections sociale et écologique de même niveau. C'est une condition essentielle à rajouter au programme du CNR conçu pour une échelle nationale.

D'une façon générale il faut appliquer à notre temps (en France, en Europe et dans le Monde) et en fonction des cultures et des territoires, les principes républicains : liberté, égalité, fraternité, laïcité, démocratie, solidarité, souveraineté populaire, droit à la sûreté, développement écologique.

En cela, le programme du CNR est toujours une référence forte, actuelle. Il reste le témoin d'une période historique ou, face à l'horreur absolue, l'humanisme a redressé la tête pour penser une société, et une organisation sociale, inspirée par la mise en application des droits de l'homme et du citoyen.

Sans doute, en cette période de régression sociale, cette actualité du programme du CNR n'est pas encore dans toutes les têtes. Beaucoup de responsables d'organes politiques, syndicaux, mutualistes etc. ne sont pas encore convaincus.

D'où la nécessité de l'incessant travail d'éducation populaire sous forme de réunions publiques, de stages de formation, de manifestations citoyennes, à différents niveaux, local, national, européen, mondial, afin que les hommes reprennent en main leur destin et soient les acteurs du monde de demain

## **Conseil national de la Résistance**

**15 mars 1944**

### **LE TEXTE DU PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE**

Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée.

Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la Libération. Ce n'est, en effet, qu'en regroupant toutes ses forces autour des aspirations quasi unanimes de la Nation, que la France retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité.

Aussi les représentants des organisations de la Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR, délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un ordre social plus juste.

#### **I - PLAN D'ACTION IMMÉDIATE**

Les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR

Expriment leur angoisse devant la destruction physique de la Nation que l'opresseur hitlérien poursuit avec l'aide des hommes de Vichy, par le pillage, par la suppression de toute production utile aux Français, par la famine organisée, par le maintien dans les camps d'un million de prisonniers, par la déportation d'ouvriers au nombre de plusieurs centaines de milliers, par l'emprisonnement de 300 000 Français et par l'exécution des patriotes les plus valeureux, dont déjà plus de 50 000 sont tombés pour la France.

Ils proclament leur volonté de délivrer la patrie en collaborant étroitement aux opérations militaires que l'armée française et les armées alliées entreprendront sur le continent, mais aussi de hâter cette libération, d'abrèger les souffrances de notre peuple, de sauver l'avenir de la France en intensifiant sans cesse et par tous les moyens la lutte contre l'envahisseur et ses agents, commencée dès 1940.

Ils adjurent les gouvernements anglais et américain de ne pas décevoir plus longtemps l'espoir et la confiance que la France, comme tous les peuples opprimés de l'Europe, a placés dans leur volonté d'abattre l'Allemagne nazie, par le déclenchement d'opérations militaires de grande envergure qui assureront, aussi vite que possible, la libération des territoires envahis et permettront ainsi aux Français qui sont sur notre sol de se joindre aux armées alliées pour l'épreuve décisive.

Ils insistent auprès du Comité français de la Libération nationale pour qu'il mette tout en œuvre afin d'obtenir les armes nécessaires et de les mettre à la disposition des patriotes. Ils constatent que les Français qui ont su organiser la résistance ne veulent pas et d'ailleurs ne peuvent pas se contenter d'une attitude passive dans l'attente d'une aide extérieure, mais qu'ils veulent faire la guerre, qu'ils veulent et qu'ils doivent développer leur résistance armée contre l'envahisseur et contre l'opresseur.

Ils constatent, en outre, que la Résistance française doit ou se battre ou disparaître ; qu'après avoir agi de façon défensive, elle a pris maintenant un caractère offensif et que seuls le développement et la généralisation de l'offensive des Français contre l'ennemi lui permettront de subsister et de vaincre.

Ils constatent enfin que la multiplication des grèves, l'ampleur des arrêts de travail le 11 novembre qui, dans beaucoup de cas, ont été réalisés dans l'union des patrons et des ouvriers, l'échec infligé au plan de déportation des jeunes Français en Allemagne, le magnifique combat que mènent tous les jours, avec l'appui des populations, dans les Alpes, dans le Massif central, dans les Pyrénées et dans les Cévennes, les jeunes Français des maquis, avant-garde de l'armée de la Libération, démontrent avec éclat que notre peuple est tout entier engagé dans la lutte et qu'il doit poursuivre et accroître cette lutte.

En conséquence, les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR

Déclarent que c'est seulement par l'organisation, l'intensification de la lutte menée par les forces armées, par les organisations constituées, par les masses, que pourra être réalisée l'union véritable de toutes les forces patriotiques pour la réalisation de la libération nationale inséparable, comme l'a dit le Général de Gaulle, de l'insurrection nationale qui, ainsi préparée, sera dirigée par le CNR, sous l'autorité du CFLN, dès que les circonstances politiques et militaires permettront d'assurer, même au prix de lourds sacrifices, son succès.

Ils ont l'espoir que les opérations de la Libération du pays, prévues par le plan de l'état-major interallié, pourront ainsi être, le cas échéant, avancées grâce à l'aide apportée par les Français dans la lutte engagée contre l'ennemi commun, ainsi que l'a démontré l'exemple glorieux des patriotes corses.

Ils affirment solennellement que la France qui, malgré l'armistice, a poursuivi sans trêve la guerre, entend plus que jamais développer la lutte pour participer à la libération et à la victoire.

Pour mobiliser les ressources immenses d'énergie du peuple français, pour les diriger vers l'action salvatrice dans l'union de toutes les volontés, le CNR décide :

D'inviter les responsables des organisations déjà existantes à former des comités de villes et de villages, d'entreprises, par la coordination des formations qui existent actuellement, par la formation de comités là où rien n'existe encore et à enrôler les patriotes non organisés.

Tous ces comités seront placés sous la direction des comités départementaux de la libération (CDL). Ils seront soumis à l'autorité des CDL qui leur transmettront, comme directives, la plate-forme d'action et la ligne politique déterminée par le CNR.

Le but de ces comités sera, à l'échelon communal, local et d'entreprise, de faire participer de façon effective tous les Français à la lutte contre l'ennemi et contre ses agents de Vichy, aussi bien par la solidarité et l'assistance active à l'égard des patriotes sous l'impulsion et le soutien donnés aux revendications vitales de notre peuple. Par-dessus tout, leur tâche essentielle sera de mobiliser et d'entraîner les Français qu'ils auront su grouper à l'action armée pour la Libération.

Ces comités devront, selon les circonstances et en se conformant aux instructions données par les CDL, appuyer et guider toutes les actions menées par les Français contre toutes les formes d'oppression et d'exploitation imposées par l'ennemi, de l'extérieur et de l'intérieur.

Ces comités devront :

1) Développer la lutte contre la déportation et aider les réfractaires à se cacher, à se nourrir, à se vêtir et à se défendre, enlevant ainsi des forces à l'ennemi et augmentant le potentiel humain de la résistance ;

2) Traquer et punir les agents de la Gestapo et de la Milice de DARNAND ainsi que les mouchards et les traîtres ;

3) Développer l'esprit de lutte effective en vue de la répression des nazis et des fascistes français ;

4) Développer, d'une part, la solidarité envers les emprisonnés et déportés ; d'autre part, la solidarité envers les familles de toutes les victimes de la terreur hitlérienne et vichyssoise ;

5) En accord avec les organisations syndicales résistantes, combattre pour la vie et la santé des Français pour une lutte quotidienne et incessante, par des pétitions, des manifestations et des grèves, afin d'obtenir l'augmentation des salaires et traitements, bloqués par Vichy et les Allemands, et des rations alimentaires et attributions de produits de première qualité, réduites par la réglementation de Vichy et les réquisitions de l'ennemi, de façon à rendre à la population un minimum de vital en matière d'alimentation, de chauffage et d'habillement ;

6) Défendre les conditions de vie des anciens combattants, des prisonniers, des femmes de prisonniers, en organisant la lutte pour toutes les revendications particulières ;

7) Mener la lutte contre les réquisitions de produits agricoles, de matières premières et d'installations industrielles pour le compte de l'ennemi ; saboter et paralyser la production destinée à l'ennemi et ses transports par routes, par fer et par eau ;

8) Défendre à l'intérieur de la corporation agricole les producteurs contre les prélèvements excessifs, contre les taxes insuffisantes, et lutter pour le remplacement des syndicats à la solde de Vichy et de l'Allemagne par des paysans dévoués à la cause de la paysannerie française.

Tout en luttant de cette façon et grâce à l'appui de solidarité et de combativité que développe cette lutte, les comités de villes, de villages et d'entreprises devront en outre :

a) Renforcer les organisations armées des Forces françaises de l'Intérieur par l'accroissement des groupes de patriotes : groupes francs, francs-tireurs et partisans, recrutés en particulier parmi les réfractaires ;

b) En accord avec les états-majors nationaux, régionaux et départementaux des FFI, organiser les milices patriotiques dans les villes, les campagnes et les entreprises, dont l'encadrement sera facilité par des ingénieurs, techniciens, instituteurs, fonctionnaires et cadres de réserve, et qui sont destinés à défendre l'ordre public, la vie et les biens des Français contre la terreur et la provocation, assurer et maintenir l'établissement effectif de l'autorité des Comités départementaux de la Libération sur tout ce qui aura été ou sera créé dans ce domaine pour le strict rattachement aux FFI dont l'autorité et la discipline doivent être respectées par tous.

Pour assurer la pleine efficacité des mesures énoncées ci-dessus, le CNR prescrit de l'état-major national des Forces françaises de l'Intérieur, tout en préparant minutieusement la coopération avec les Alliés en cas de débarquement, doit :

1) Donner ordre à toutes les formations des FFI de combattre dès maintenant l'ennemi en harcelant ses troupes, en paralysant ses transports, ses communications et ses productions de guerre, en capturant ses dépôts d'armes et de munitions afin d'en pourvoir les patriotes encore désarmés ;

2) Faire distribuer les dépôts d'armes encore inutilisés aux formations jugées par lui les plus aptes à se battre utilement dès à présent et dans l'avenir immédiat ;

3) Organiser de façon rationnelle la lutte suivant un plan établi avec les autorités compétentes à l'échelon régional, départemental ou local, pour obtenir le maximum d'efficacité ;

4) Coordonner l'action militaire avec l'action de résistance de la masse de la nation en proposant pour but aux organisations régionales paramilitaires d'appuyer et de protéger les manifestations patriotiques, les mouvements revendicatifs des femmes de prisonniers, des paysans et des ouvriers contre la police hitlérienne, d'empêcher les réquisitions de vivres et d'installations industrielles, les rafles organisées contre les réfractaires et les ouvriers en grève et défendre la vie et la liberté de tous les Français contre la barbare oppression de l'occupant provisoire.

Ainsi, par l'application des décisions du présent programme d'action commune, se fera, dans l'action, l'union étroite de tous les patriotes, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Ainsi se constituera dans la lutte une armée expérimentée, rompue au combat, dirigée par des cadres éprouvés devant le danger, une armée capable de jouer son rôle lorsque les conditions de l'insurrection nationale seront réalisées, armée qui élargira progressivement ses objectifs et son armement.

Ainsi, par l'effort et les sacrifices de tous, sera avancée l'heure de la libération du territoire national ; ainsi la vie de milliers de Français pourra être sauvée et d'immenses richesses pourront être préservées.

Ainsi dans le combat se forgera une France plus pure et plus forte capable d'entreprendre au lendemain de la libération la plus grande œuvre de reconstruction et de rénovation de la patrie.

## II - MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques groupés au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1) Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;

2) Afin de veiller au châtement des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ;

3) Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation ainsi que la confiscation de tous les biens ennemis y compris les participations acquises depuis l'armistice par les gouvernements de l'axe et par leurs ressortissants, dans les entreprises françaises et coloniales de tout ordre, avec constitution de ces participations en patrimoine national inaliénable ;

4) Afin d'assurer :

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
- la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
- l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;
- le respect de la personne humaine ;
- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5) Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;
- une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des Etats fascistes ;
- l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;
- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
- le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ;
- le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
- la garantie du pouvoir d'achat national pour une politique tendant à une stabilité de la monnaie ;
- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ;

- la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;
- l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accès à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;
- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
- le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

c) Une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales.

d) La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avaient fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation.

Ainsi sera rendue possible une démocratie qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple la continuité de l'action gouvernementale.

L'union des représentants de la Résistance pour l'action dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt supérieur de la patrie, doit être pour tous les Français un gage de confiance et un stimulant. Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourrait freiner leur action et ne servir que l'ennemi.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du CFLN et de son président le général de Gaulle !

En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE



## Appel à la commémoration du 60e anniversaire du Programme du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944

Au moment où nous voyons remis en cause le socle des conquêtes sociales de la Libération, nous, vétérans des mouvements de Résistance et des forces combattantes de la France Libre (1940-945), appelons les jeunes générations à faire vivre et retransmettre l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle.

Soixante ans plus tard, le nazisme est vaincu, grâce au sacrifice de nos frères et sœurs de la Résistance et des nations unies contre la barbarie fasciste. Mais cette menace n'a pas totalement disparu et notre colère contre l'injustice est toujours intacte.

Nous appelons, en conscience, à célébrer l'actualité de la Résistance, non pas au profit de causes partisans ou instrumentalisées par un quelconque enjeu de pouvoir, mais pour proposer aux générations qui nous succéderont d'accomplir trois gestes humanistes et profondément politiques au sens vrai du terme, pour que la flamme de la Résistance ne s'éteigne jamais :

Nous appelons d'abord les éducateurs, les mouvements sociaux, les collectivités publiques, les créateurs, les citoyens, les exploités, les humiliés, à célébrer ensemble l'anniversaire du programme du Conseil national de la Résistance (C.N.R.) adopté dans la clandestinité le 15 mars 1944 : Sécurité sociale et retraites généralisées, contrôle des « féodalités économiques », droit à la culture et à l'éducation pour tous, presse délivrée de l'argent et de la corruption, lois sociales ouvrières et agricoles, etc. Comment peut-il manquer aujourd'hui de l'argent pour maintenir et prolonger ces conquêtes sociales, alors que la production de richesses a considérablement augmenté depuis la Libération, période où l'Europe était ruinée ? Les responsables politiques, économiques, intellectuels et l'ensemble de la société ne doivent pas démissionner, ni se laisser impressionner par l'actuelle dictature internationale des marchés financiers qui menace la paix et la démocratie.

Nous appelons ensuite les mouvements, partis, associations, institutions et syndicats héritiers de la Résistance à dépasser les enjeux sectoriels, et à se consacrer en priorité aux causes politiques des injustices et des conflits sociaux, et non plus seulement à leurs conséquences, à définir ensemble un nouveau « Programme de Résistance » pour notre siècle, sachant que le fascisme se nourrit toujours du racisme, de l'intolérance et de la guerre, qui eux-mêmes se nourrissent des injustices sociales.

Nous appelons enfin les enfants, les jeunes, les parents, les anciens et les grands-parents, les éducateurs, les autorités publiques, à une véritable insurrection pacifique contre les moyens de communication de masse qui ne proposent comme horizon pour notre jeunesse que la consommation marchande, le mépris des plus faibles et de la culture, l'amnésie généralisée et la compétition à outrance de tous contre tous. Nous n'acceptons pas que les principaux médias soient désormais contrôlés par des intérêts privés, contrairement au programme du Conseil national de la Résistance et aux ordonnances sur la presse de 1944.

Plus que jamais, à ceux et celles qui feront le siècle qui commence, nous voulons dire avec notre affection : « Créer, c'est résister. Résister, c'est créer ».

**Signataires : Lucie Aubrac, Raymond Aubrac,** Henri Bartoli, Daniel Cordier, Philippe Dechartre, Georges Guingouin, Stéphane Hessel, Maurice Kriegel-Valrimont, Lise London, Georges Séguy, Germaine Tillion, Jean-Pierre Vernant, Maurice Voutey.